Atlas 2018

Eau potable et assainissement

Région de Saint-Louis






Atlas eau potable et assainissement de la région de Saint-Louis

Edition Décembre 2018

COORDINATION

- Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis
- GRET

ANALYSE & REDACTION

ARD Saint-Louis

CARTOGRAPHIE

ARD Saint-Louis

Infographie

ARD Saint-Louis

COMITE TECHNIQUE DE VALIDATION

- Agence Régionale de Développement de Saint-Louis (ARD)
- Division Régionale de l'Hydraulique (DRH)
- Service Régional de l'Assainissement (SRA)
- GRET
- ONG Le Partenariat
- Office de Lacs et Cours d'eau (OLAC)
- Société des Eaux du Sénégal (SDE)
- Sociéte d'exploitation des Ouvrages Hydrauliques (SEOH)
- Office National de l'Assainissement (ONAS)

NB : données collectées entre Mars et Mai 2018

Cet Atlas a été réalisé dans le cadre du programme d'Appui aux Initiatives des Collectivités Locales pour l'Hydraulique et l'Assainissement (AICHA), mis en œuvre, par le Gret, l'Agence Régionale de Développement de Saint Louis et Le Partenariat.

Ce programme a bénéficié de l'appui financier des Collectivités territoriales de la Région de Saint-Louis, de la Région Occitanie, de la communauté d'agglomération du Sicoval, du Syndicat des Eaux d'île de France, des Agences de l'eau de Seine Normandie et Adour Garonne.

Liste des cartes

Carte 1 : Découpage administratif et territorial
Carte 2 : Situation des zones éco-géographiques
Carte 3 : Répartition des établissements humains selon les zones éco-géographiques et la population
Carte 4 : Situation du réseau hydrographique de la région
Carte 5 : Localisation des nappes d'eau souterraine
Carte 6 : Localisation des ouvrages hydrauliques du Delta
Carte 7 : Répartition des infrastructures hydrauliques rurales par type
Carte 8 : Répartition des ouvrages d'hydraulique rurale selon leur état de fonctionnement
Carte 9 : Situation de l'accès des localités à l'eau potable
Carte 10 : Répartition des localités non desservies en eau potable selon la population
Carte 11 : Couverture de la population en eau potable par Commune
Carte 12 : Couverture en eau potable et en branchements privés des ménages en milieu urbain
Carte 13 : Couverture en eau potable et en branchements privés des ménages en milieu rural
Carte 14 : Situation de l'accès des écoles élémentaires à l'eau potable
Carte 15 : Situation de l'accès des postes de Santé à l'eau potable
Carte 16 : Répartition des ouvrages hydrauliques selon le mode de gestion
Carte 17 : Nature des organes de gestion
Carte 18 : Accès des ménages à l'assainissement en milieu rural
Carte 19 : Qualité du service d'assainissement en milieu urbain
Carte 20 : Couverture des écoles élémentaires en latrines

Liste des figures

Figure 1 : Pyramide des âges des ouvrages hydrauliques
Figure 2 : Tarif de l'eau en FCFA/m3
Figure 3 : Gap en matière de couverture des écoles en blocs sanitaires par Département
Figure 4 : Ratio élèves/Latrine par IEF

Liste des tableaux

Tableau 1: Situation des ouvrages d'hydraulique urbaine
Tableau 2 : Liste des localités de plus de 1000 habitants non desservies à l'eau potable
Tableau 3 : Situation du système de gestion des eaux usées de la région
Tableau 4 : Situation du système de gestion des eaux pluviales de la région
Tableau 5 : Les axes de la stratégie régionale de l'eau et de l'assainissement

Sigles et abréviations

ACTING :	Assainissement Concerté, Total et Intégré du quartier de Guet Ndar
AEP :	Adduction d'Eau Potable
AICHA :	Appui aux Initiatives des Collectivités locales pour l'Hydraulique et l'Assainissement
ANSD :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD :	Agence Régionale de Développement
ASUFOR :	Association des Usagers des Forages
ASUREP :	Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable
BF :	Borne Fontaine
BP :	Branchement Particulier
CCREA :	Cadre de Concertation Régional pour l'Eau et l'Assainissementge
FASUREP :	Fédération des Associations d'Usagers de la Région
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IDA :	Association Internationale de Développement
IEF :	Inspection d'Education et de Formation
OFOR :	Office des Forages Ruraux
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PUDC :	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
SDE :	Société Sénégalaise des Eaux
SENELEC :	Société Nationale d'électricité du Sénégal
SEOH :	Société d'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques
SENSE :	Suivre Ensemble les Services d'Eau potable du Nord
SNAR :	Stratégie Nationale de l'Assainissement en Milieu Rural
SONES :	Société Nationale des Eaux du Sénégal
STEFI :	Suivi Technique Et Financier

Sommaire

Introduction

Première partie : **Présentation de la Région**

Chapitre 1 : Organisation administrative et territoriale

Chapitre 2 : Les zones éco-géographiques

Chapitre 3 : Les ressources en eau

Chapitre 4 : Gestion des ressources en eau

Deuxième partie : **Eau potable**

Chapitre 1 : Patrimoine des infrastructures d'hydraulique

- Inventaire patrimonial
- Age et état des ouvrages

Chapitre 2 : Accès des localités à l'eau potable

- Taux d'accès par localité
- Localités non desservies

Chapitre 3 : Accès de la population en eau potable

- Taux d'accès de la population en eau potable

Chapitre 4 : Couverture des ménages en branchements particuliers

- Taux de couverture en branchements particuliers

Chapitre 5 : Couverture des écoles et des postes de santé en eau potable

- Taux d'accès des écoles
- Taux d'accès des postes de santé

Chapitre 6 : Le Tarif de l'eau

- Un tarif aux bornes fontaines plus élevé
- Des tarifs aux branchements particuliers très variables
- Tarif de l'eau pour le bétail

Chapitre 7 : Gouvernance de l'eau

Troisième partie : **Assainissement**

Chapitre 1 : Accès des ménages à l'assainissement

- Taux d'accès des ménages à l'assainissement
- Taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré

Chapitre 2 : Le marketing de l'assainissement comme contribution à la SNAR

Chapitre 3 : Couverture des écoles élémentaires en bloc d'hygiène

- Taux d'accès des écoles à l'assainissement
- Ratio élèves par latrine

Chapitre 4 : Accès à l'assainissement collectif

- Eaux usées
- Eaux pluviales

Synthèse de la stratégie régionale de l'eau et de l'**assainissement**

Introduction

Entreprises

Le Sénégal accorde une importance capitale au secteur de l'eau et de l'assainissement dans les politiques publiques. De nombreuses initiatives sont entreprises pour promouvoir l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en essayant surtout de « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » (ODD n°6). A cet effet, le Plan Sénégal Emergent (PSE) se fixe comme défis majeurs en matière d'hydraulique et d'assainissement i) d'améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieux urbain et rural, ii) de développer l'assainissement en milieux urbain et rural, iii) de promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau, iv) de promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement et v) de favoriser l'implication du secteur privé afin de garantir la viabilité financière du sous-secteur de l'hydraulique rural. Les progrès enregistrés ont valu au Sénégal l'organisation du neuvième forum mondial de l'eau en 2021 dont le thème principal porte sur la sécurité de l'eau pour la paix et le développement durable la coopération, l'innovation et l'hydraulique rurale.

La région de Saint-Louis s'inscrit dans cette dynamique nationale d'amélioration du service d'eau potable et d'assainissement et de promotion de la gouvernance concertée du secteur. La mise en place d'un cadre régional de concertation sur la gouvernance de l'eau et de l'assainissement répond à ce défi de coordination et d'harmonisation des interventions des acteurs. Ce cadre, présidé par le Gouverneur de région, s'est doté d'outils performants (Base de données Eau potable, Atlas Eau potable et Assainissement et Stratégie Régionale pour l'eau potable et l'assainissement) d'évaluation du service d'eau potable et d'assainissement, de suivi des indicateurs liés à la couverture de l'eau potable et de l'assainissement, etc. Ces outils donnent aux différents acteurs (Etat, Collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, etc.) une grille d'évaluation du niveau d'atteinte des indicateurs et une situation de la mise en œuvre des politiques et orientations nationales.

L'Atlas régional eau potable et assainissement permet de suivre la mise en œuvre des politiques et orientations locales en matière d'hydraulique et d'assainissement pour une meilleure efficacité de leurs actions. L'actualisation de cet Atlas régional permet ainsi de mettre à jour les indicateurs d'accès et de qualité des services d'eau potable et d'assainissement dans la région de Saint-Louis.







Première partie :
Présentation de la région

Chapitre 1 : Organisation administrative et territoriale

La région de Saint-Louis a connu une longue tradition en termes de décentralisation. En effet, après la création de la commune de Saint-Louis en 1872, la région du Fleuve verra le jour en 1960 regroupant 3 cercles (Dagana, Podor et Matam), 11 arrondissements et 4 communes. En 1964, les cercles changent de dénomination pour devenir des départements et en 1984 la région du Fleuve devient la région de Saint-Louis. Elle sera ainsi découpée en 2002 en deux régions (Saint-Louis et Matam) à travers le décret n° 2002-166 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et des départements.

L'entrée en vigueur de l'acte 3 de la décentralisation dote la région de 41 collectivités territoriales dont 3 départements et 38 communes.

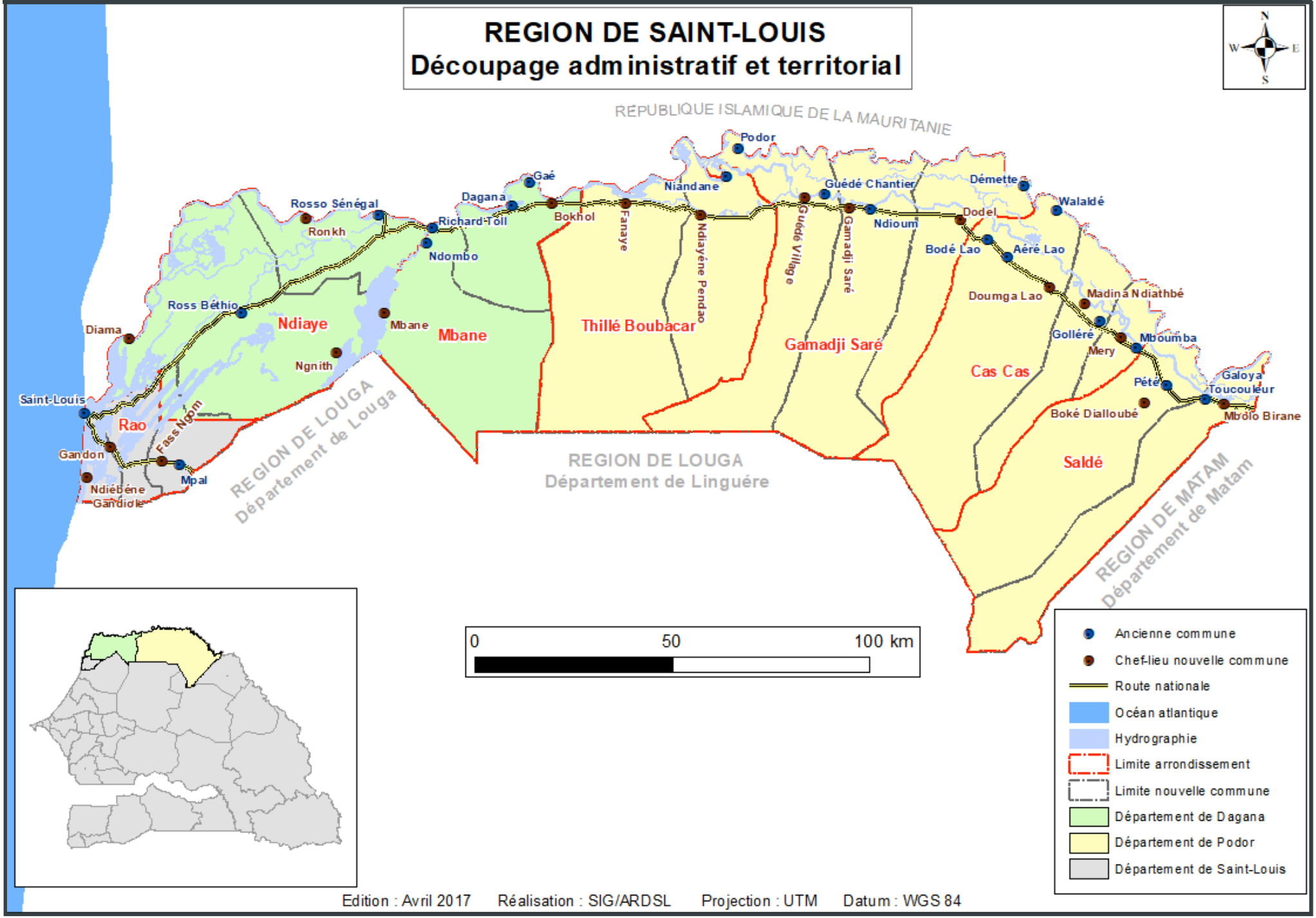
Saint-Louis représente environ 10% du territoire national et les départements de Dagana, Podor et de Saint-Louis occupent respectivement, 27%, 68% et 5% de la superficie régionale. Sur le plan administratif, la région compte 3 départements, 7 arrondissements et 711 villages officiels

La population régionale est estimée en 2017 à 1 009 170 habitants (ANSD), soit 7% du total national et une densité régionale de 53 habitants au km². Elle est inégalement répartie entre les départements avec 329 190 habitants à Saint-Louis (33%), 268 347 habitants à Dagana (27%) et 411 633 habitants à Podor (41%).



Vue aérienne de la langue de barbarie

Carte 1: Découpage administratif et territorial



Edition : Avril 2017 Réalisation : SIG/ARDSL Projection : UTM Datum : WGS 84

Chapitre 2 : Les zones éco-géographiques

L'espace régional est réparti en trois grandes zones éco-géographiques :

- **La zone du Waalo,** couvrant 4 226 km² et abritant 45% de la population régionale soit 108 habitants/km2, comprend trois sous-zones: la Moyenne vallée, le Delta et le Jejengol. Elle se caractérise par un écosystème humide lié à la présence d'un réseau hydrographique dense.
- **La zone du Jeeri,** couvrant 14 597 km² et abritant 30% de la population régionale soit 21 habitants/km2, est composée de la sous zone Sylvo-pastorale et de celle du Lac de Guiers. Elle se distingue par un climat aride et la présence d'un grand réservoir d'eau douce (Lac de Guiers) et de vastes étendues de pâturages naturels.
- **La zone du Gandiolais** se caractérise par un écosystème deltaïque et des Niayes. Elle abrite 25% de la population régionale et couvre une superficie de 211 km², soit 1 196 habitants/km².

Cette disparité dans la répartition des populations s'explique par les conditions naturelles favorables à différentes activités économiques et socioculturelles :

- **Zone Waalo** propice à l'agriculture irriguée, à l'industrie et à la pêche continentale.
- **Zone Jeeri** propice à l'élevage
- **Zone du Gandiolais** propice à la pêche maritime, au maraichage et à l'industrie.

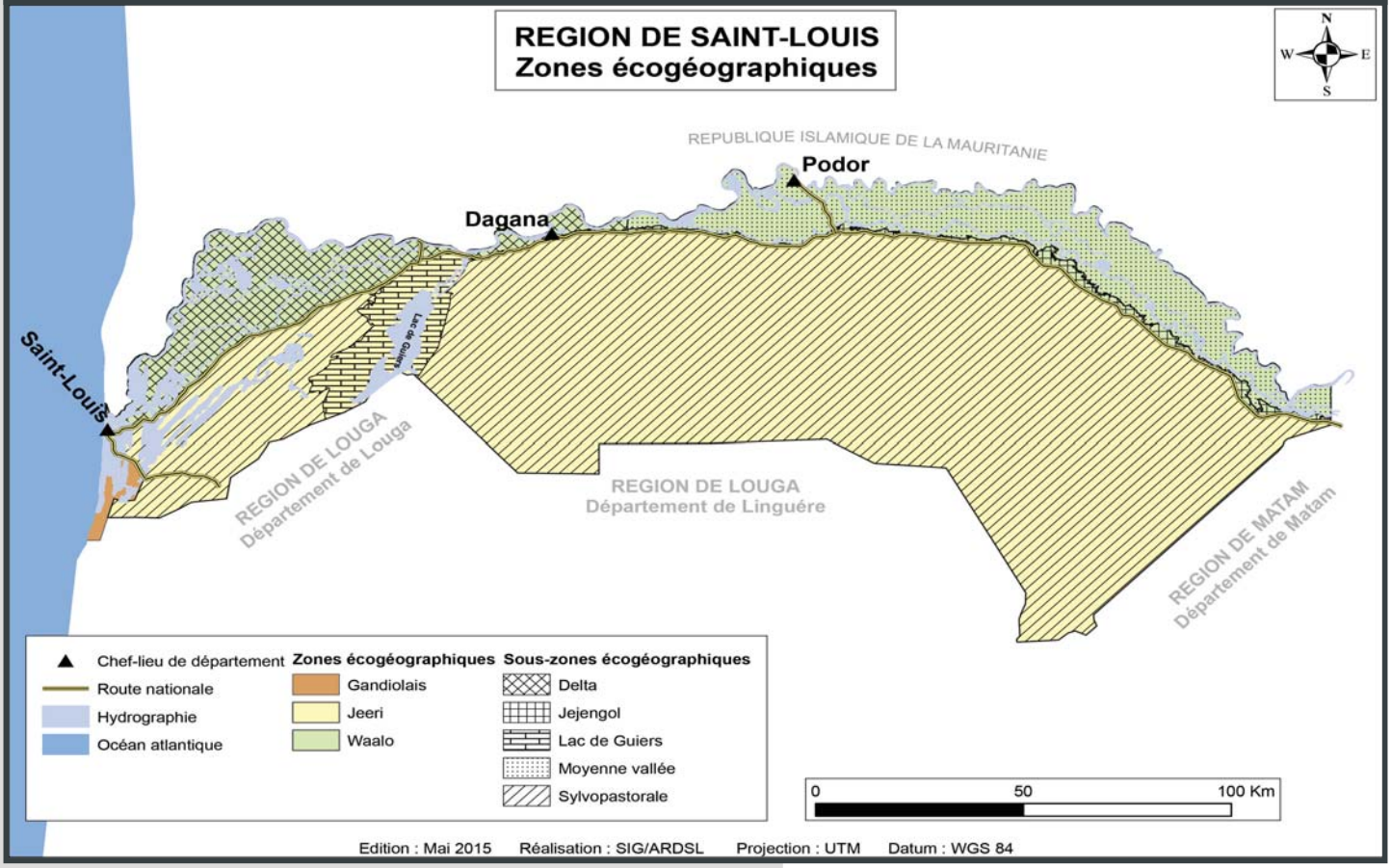


Paysage du Gandiolais

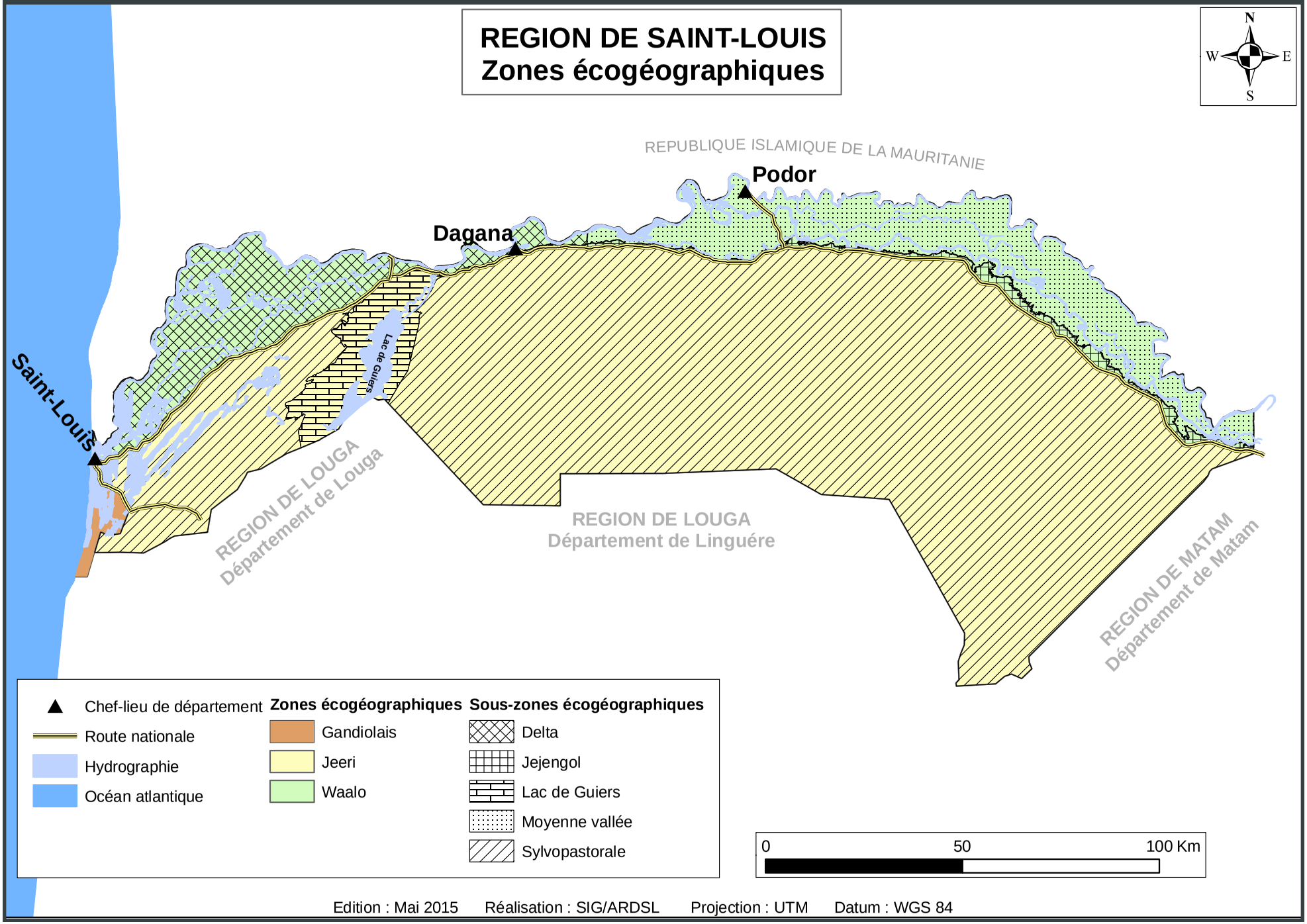


Diéri, Gamadji Saré

Carte 2: Situation des zones éco-géographiques



Carte 3: Répartition des établissements humains selon les zones éco-géographiques et la population



Edition : Mai 2015 Réalisation : SIG/ARDSL Projection : UTM Datum : WGS 84

La région dispose d'un important potentiel en ressources hydriques constitué par les eaux de surface et les eaux souterraines.

Les eaux de surface de la région proviennent du fleuve Sénégal et de ses défluents, du lac de Guiers et des mares temporaires. Elles sont inégalement réparties sur le territoire régional avec une forte concentration dans la zone éco-géographique du Waalo. Pour ces 30 dernières annnées qui vont de 1988 à 2018, le potentiel en eau de surface de la région est estimé à 17, 4 milliards de m3 (la normale) dont 16,744 milliards m3 provenant du fleuve Sénégal (volume moyen annuel écoulé) et 656 millions de m3 pour le Lac de Guiers à la côte 2m IGN avec un réservoir d'eau douce de 287 km². Les données extrêmes (Année sèche, année humide) sont de 10,7 milliards de m3 en 1995 (l'année sèche) et 27 milliards de m3 en 2012 (année humide). Ces données sont issues de la station hydrométrique de Bakel.

99% du potentiel en eau de la région est fourni par le fleuve Sénégal

Jonction Canal Taouey et Lac de Guiers



Le potentiel renouvelable des ressources en **eau souterraine** de la région, qui appartient au système des couches aquifères du pays, est estimé à 1 655 000 m3/j dont 1 105 000 m3/j sont fournis par les nappes phréatiques peu profondes et 550 000 m3/j par les nappes profondes.

66% des eaux souterraines sont issues des nappes peu profondes

Trois nappes peu profondes sont présentes dans la région : la nappe des sables du littoral Nord couvrant les Niayes et le Delta, la nappe des alluvions du fleuve Sénégal (moyenne vallée et Delta) et la nappe du continental terminal. La nappe de l'Eocène ou des calcaires du Lutétien et la nappe du Maestrichtien sont les couches aquifères profondes répertoriées dans la région avec une profondeur variant entre 20 et 500 m.

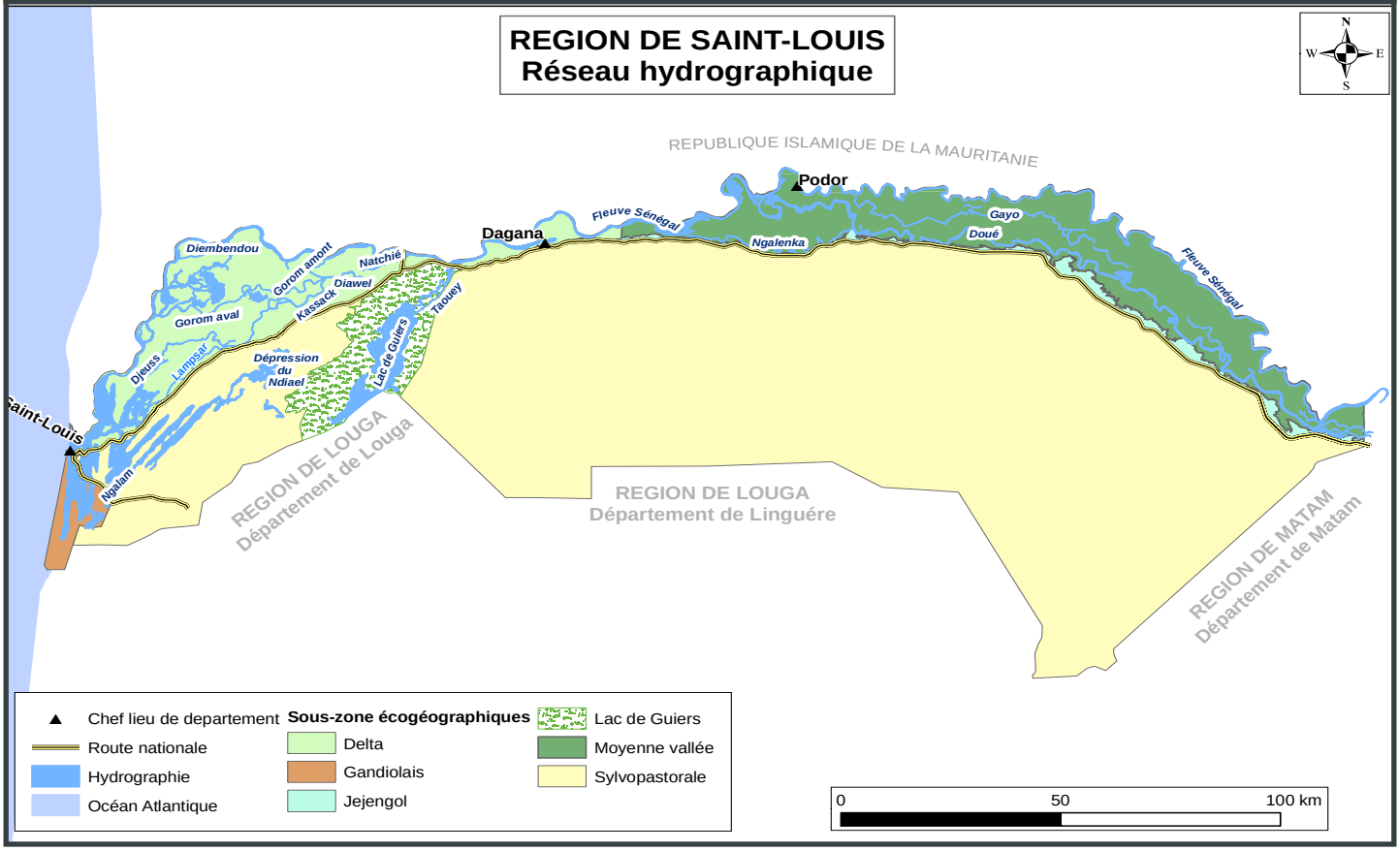


Forage manuel de Sama Gandé

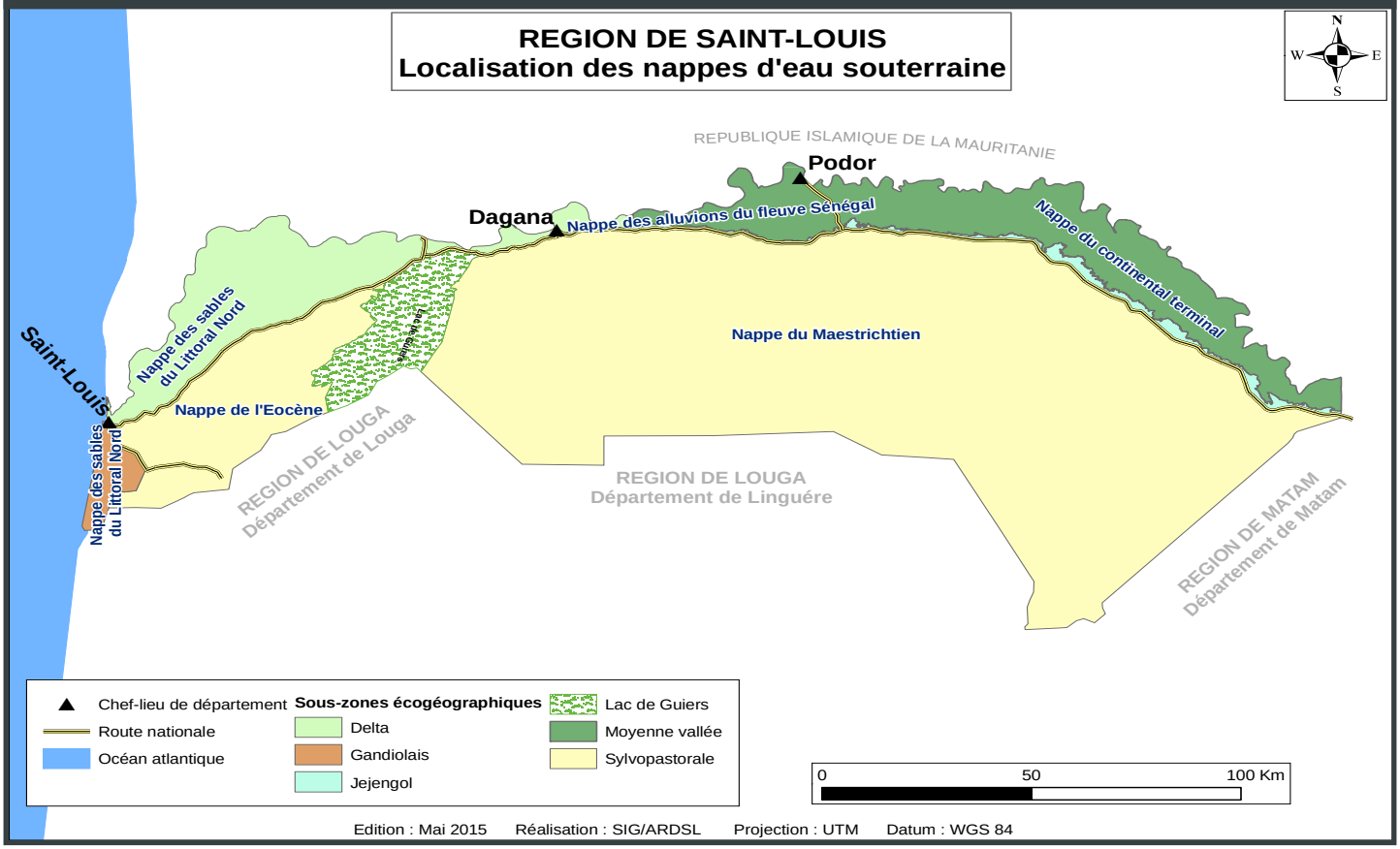


Puits à Soubalo Mboumba, Mery

Carte 4: Situation du réseau hydrographique de la région



Carte 5: Localisation des nappes d'eau souterraine



Le Sénégal s'est résolument engagé dans une nouvelle approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), susceptible de garantir l'équilibre entre les ressources disponibles et les besoins. Cette démarche a ainsi abouti à un nouveau cadre territorial de gestion intégrée des ressources en eau dans lequel la région de Saint-Louis est découpée en deux sous unités de gestion et de planification : le Delta comprenant les départements de Saint-Louis et de Dagana et la moyenne vallée du Fleuve Sénégal correspondant au département de Podor.

La région a ainsi bénéficié d'un vaste programme de réalisation d'ouvrages hydrauliques sur le fleuve Sénégal et ses défluents/affluents (barrage de Diama, stations de pompage, canaux d'irrigation, etc.) afin d'arrêter la remontée de la langue salée, d'assurer la disponibilité permanente d'eau douce, d'améliorer les conditions de navigabilité du fleuve, de sécuriser la pratique d'activités économiques (irrigation, culture de décrue, eau potable, etc.) et d'amélioration les conditions de remplissage des lacs et des dépressions liés au fleuve Sénégal. Cette politique a également facilité l'implantation de nombreuses entreprises agricoles (CSS, SCOAS, GDS, SCL, CASL, etc.).

L'impact de ces activités sur les cours d'eau pose aujourd'hui la nécessité de mieux prendre en compte la gestion intégrée de ces ressources afin de garantir la satisfaction des besoins en eau des différents usages (Agriculture, Elevage, Alimentation en eau en milieux urbain et rural, Environnement, Etc.). C'est dans cette perspective que le cadre de concertation régional de l'eau et de l'assainissement s'est doté d'une sous-commission GIRE pour mieux examiner ces aspects.

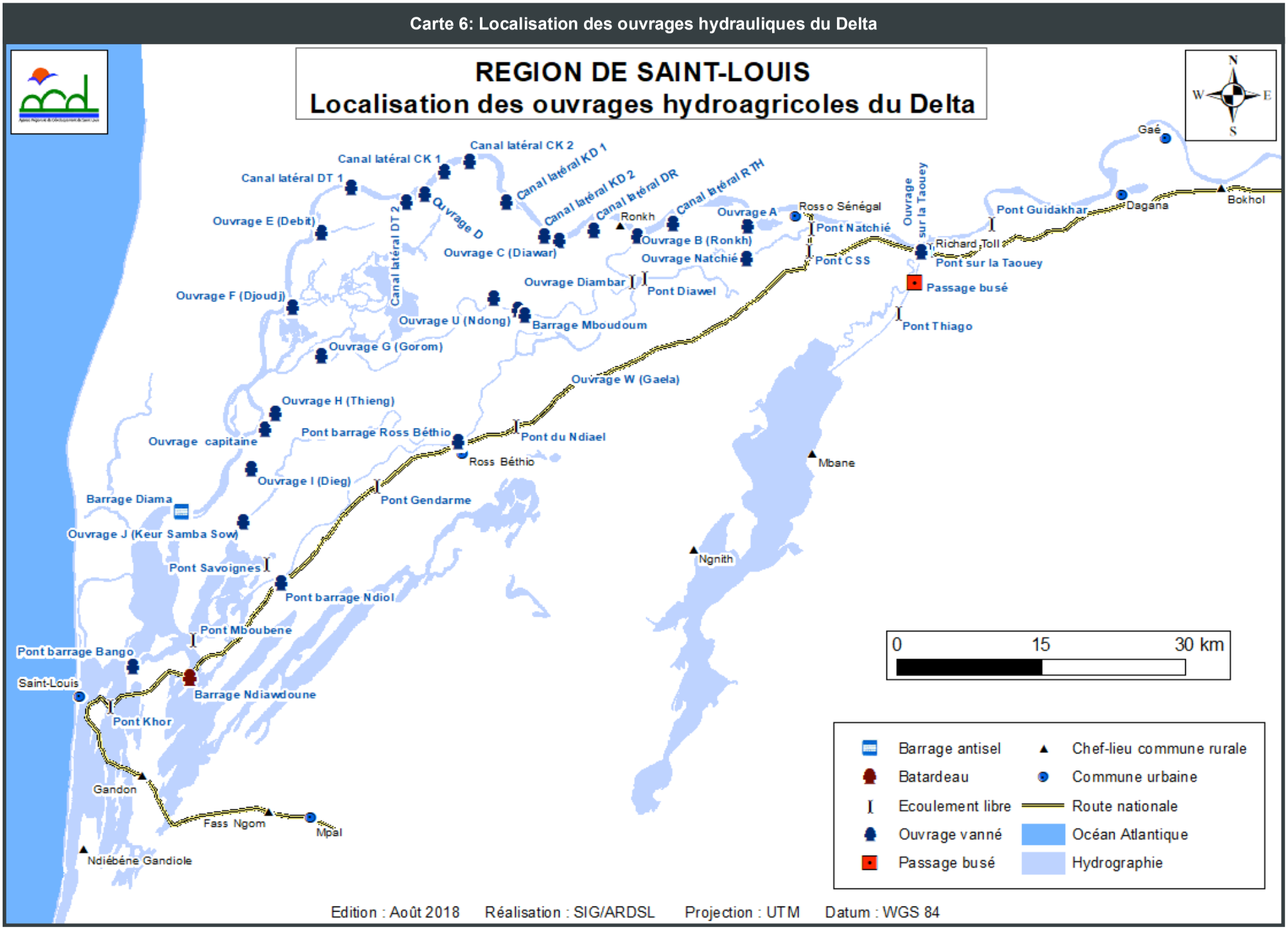


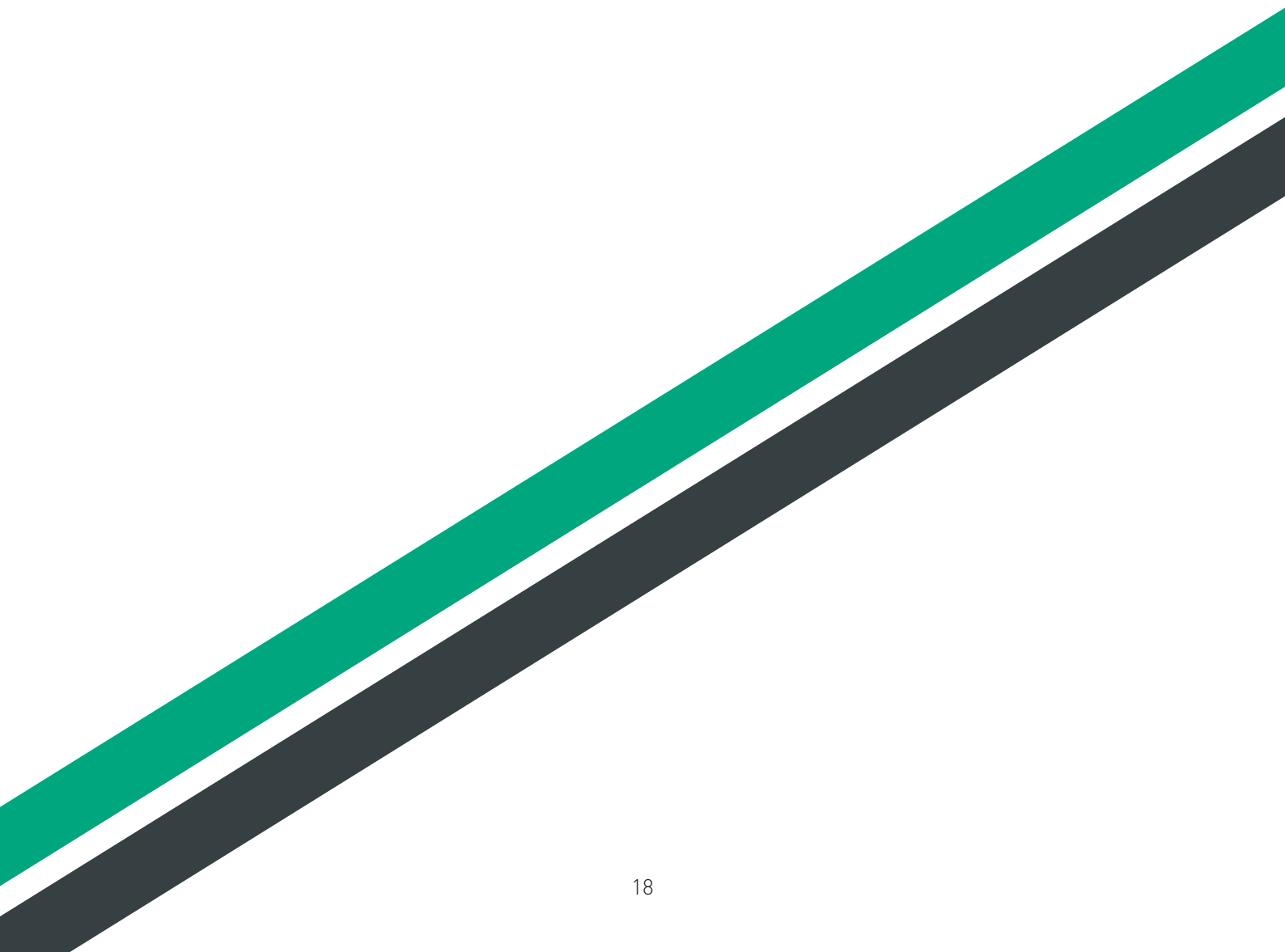
Rencontre CCREA, 2017


Station de pompage, Mbolo Birane


Forum de l'eau Gandon, 2018

Carte 6: Localisation des ouvrages hydrauliques du Delta





Deuxième partie :
Eau Potable

Inventaire patrimonial

Le patrimoine des infrastructures d'hydraulique urbaine est composé de quatre (4) usines de traitement et d'un forage. Ce service public d'eau potable est géré par la Sénégalaise Des Eaux (SDE) et couvre la quasi-totalité du département de Saint-Louis et les communes de Rosso-Sénégal, Richard-Toll, Dagana, Ngnith, Ndioum, Podor et quelques localités au niveau des communes de Bokhol, Ronkh, Diama et Mbane. Il faut également signaler que la majeure partie des localités de l'arrondissement de Rao sont alimentées par les forages de Ndiock Sall situés dans la région de Louga.

Tableau 1: Situation des ouvrages d'hydraulique urbaine

Commune	Type d'ouvrage	Année de réalisation	Capacité de production		Ouvrages de stockage	
			Capacité nominale de production (m3/jour)	Production réelle 2017 (m3/jour	Nombre	Capacité (m3)
Saint-Louis	Usine de traitement	1986	18 600	17 200	3	2000-1500-500
Richard-Toll	Usine de traitement	1999	4 000	3 012	4	400-350-350-150
Dagana	Usine de traitement	1999	1 300	1 193	2	250-150
Podor	Usine de traitement	1999	1 300	762	1	250
Ndioum	Forage	1992	1 000	941	1	250

Source : SDE 2018

222 ouvrages hydrauliques ruraux

Le stock infrastructurel d'hydraulique rurale de la région est de 222 ouvrages dont 96 forages, 45 stations de potabilisations, 64 forages pastoraux, 6 mini forages et 11 mini stations de traitement. Il a connu une augmentation de 29 ouvrages hydrauliques de 2014 à 2017. Du point de vue de la répartition géographique, le département de Podor concentre 80% des ouvrages hydrauliques ruraux suivi du département de Dagana (12%). La presque totalité des stations de potabilisation et des forages est implantée dans la zone éco-géographique du Waalo, alors que les forages pastoraux se situent dans le Jeeri, zone propice aux activités d'élevage.

Age et état des ouvrages

15 ans moyenne d'âge des ouvrages

Les ouvrages hydrauliques ruraux sont dans l'ensemble en bon état. En effet, ces ouvrages ont une moyenne d'âge de 15 ans et 42% d'entre eux ont moins de 10 ans d'existence. De même, 49% de ces ouvrages sont dans un bon état de fonctionnement, tandis que 29% sont dans un état moyen et 13% sont délabrés. On dénombre également quatre (4) ouvrages en arrêt, deux (02) en panne et seize (16) en cours de réalisation. Les nombreux efforts consentis par l'Etat (dans le cadre du PUDC) et les autres acteurs territoriaux dans l'entretien et le renouvellement de ces infrastructures ont sans doute permis de réduire considérablement le nombre d'ouvrages en arrêt qui étaient de 13 en 2014.

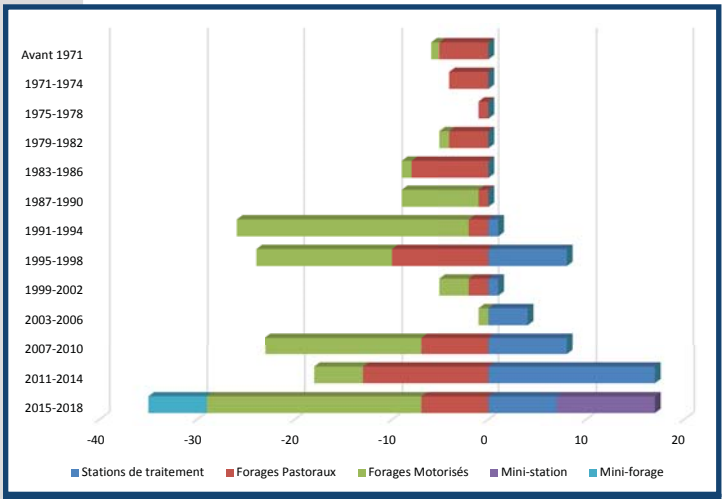
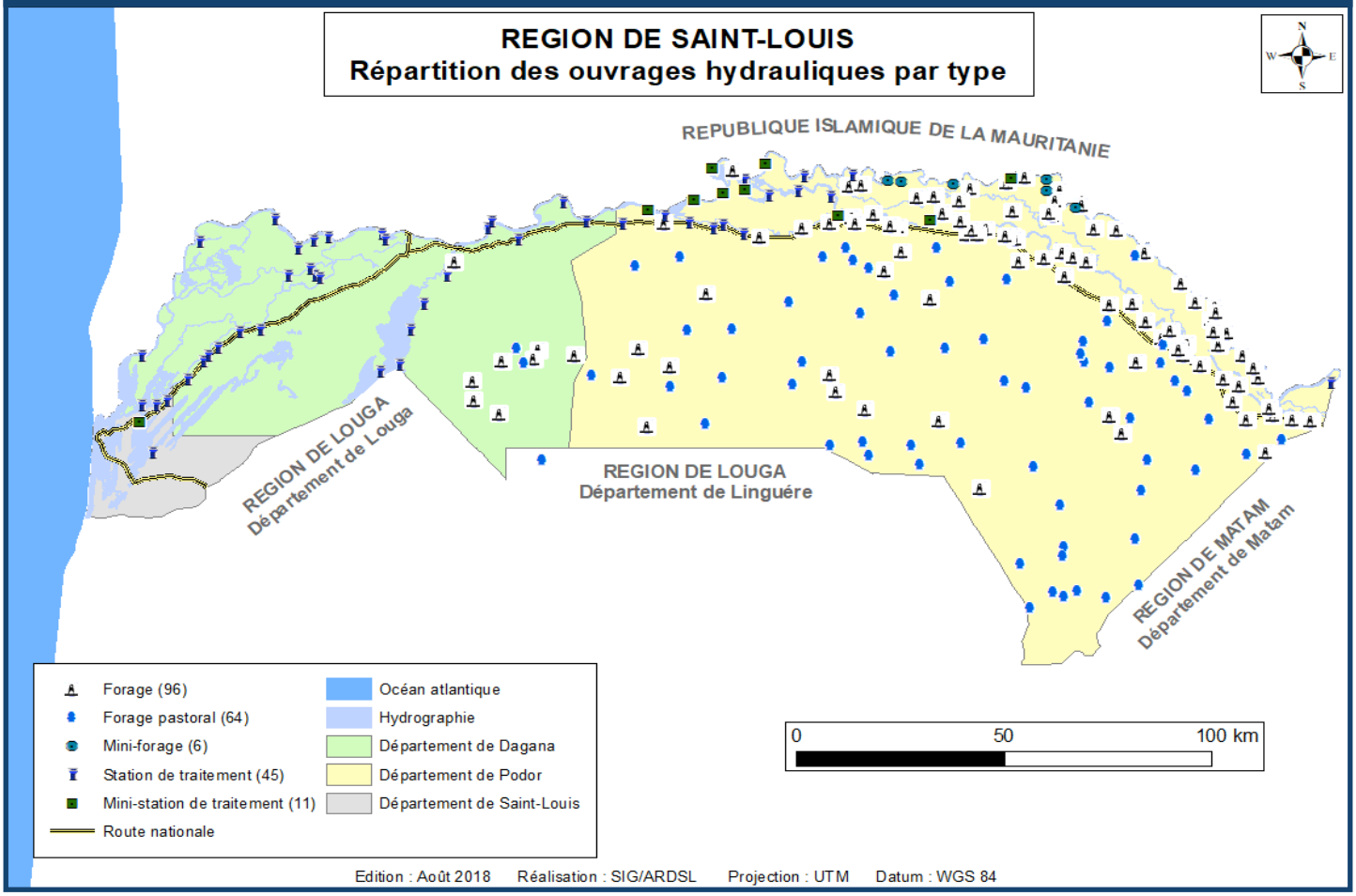
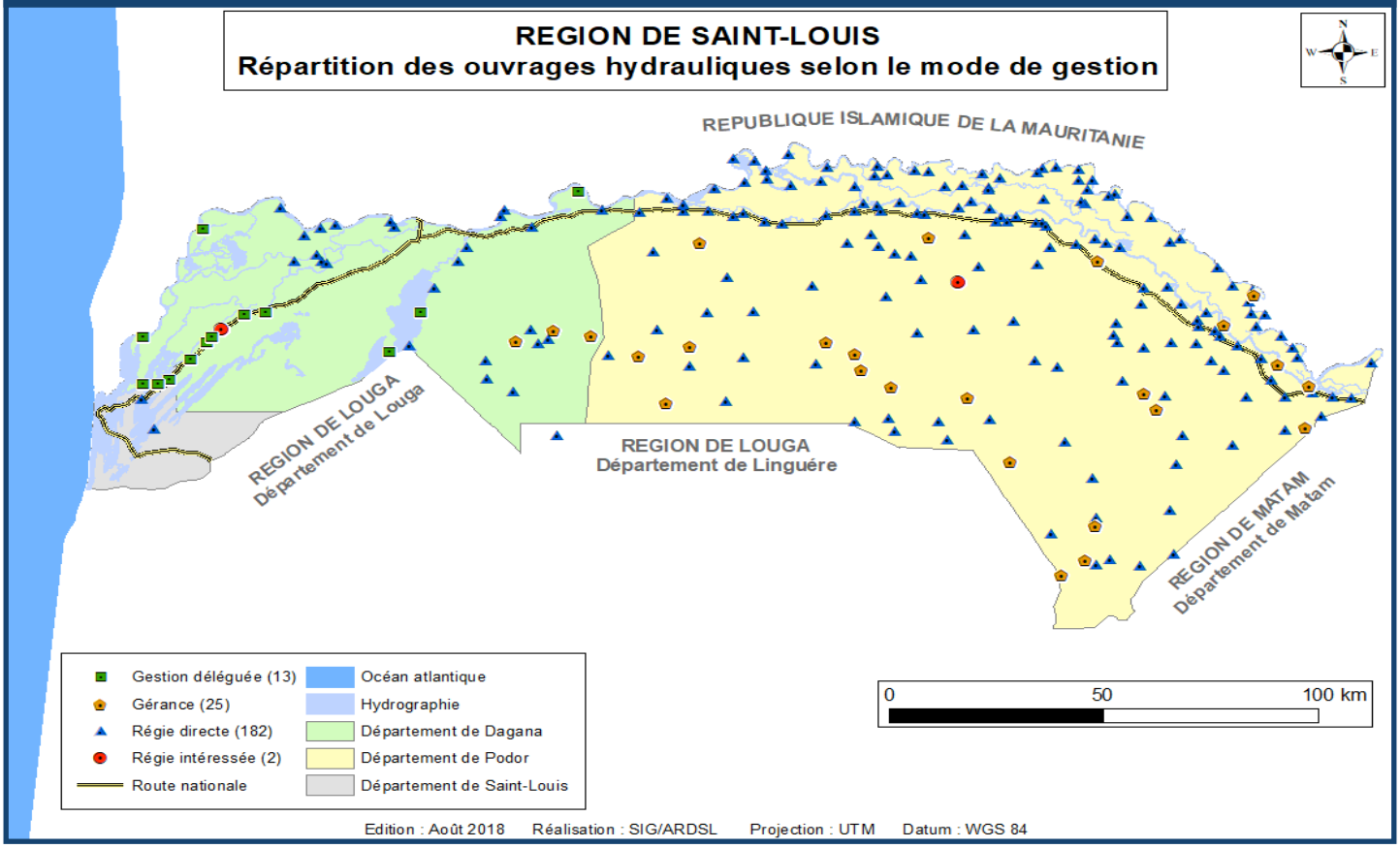


Figure 1: Pyramide des âges des ouvrages hydrauliques

Carte 7: Répartition des infrastructures hydrauliques rurales par type



Carte 8: Répartition des ouvrages d'hydraulique rurale selon leur état de fonctionnement



Taux d'accès par localité

Le taux d'accès à l'eau potable par localité est le rapport entre le nombre de localités (quartiers/ villages) ayant un point d'eau potable sur le nombre total de localités de la région. Le taux d'accès des localités est passé de 72% en 2014 à 78% en 2017.

97% en milieu urbain

75% en milieu rural

Dans la **zone urbaine,** 97% des quartiers ont un point d'eau potable. Les départements de Saint-Louis, Podor et Dagana affichent des taux d'accès respectifs de 100%, 99% et 91%. Seules les communes de Bodé Lao (75%), Gaé (89%), Ndombo (75%), Rosso-Sénégal (90%) et Ross Béthio (80%) n'ont pas atteint une couverture universelle des quartiers en eau potable du fait de l'enclavement et de l'éloignement de certains quartiers par rapport aux réseaux d'AEP existants.

En **milieu rural**, le taux d'accès des villages à l'eau potable est passé de 69% en 2014 à 75% en 2017. Les taux d'accès des départements de Saint-Louis, Dagana et Podor ont également connu une évolution en passant respectivement de 71%, 63% et 72% en 2014 à 77%, 69% et 79% en 2017. La commune de Mbane présente le plus faible taux d'accès des localités à l'eau potable du fait de son nombre important de villages (106 villages) et de leur dispersion.

Localités non desservies

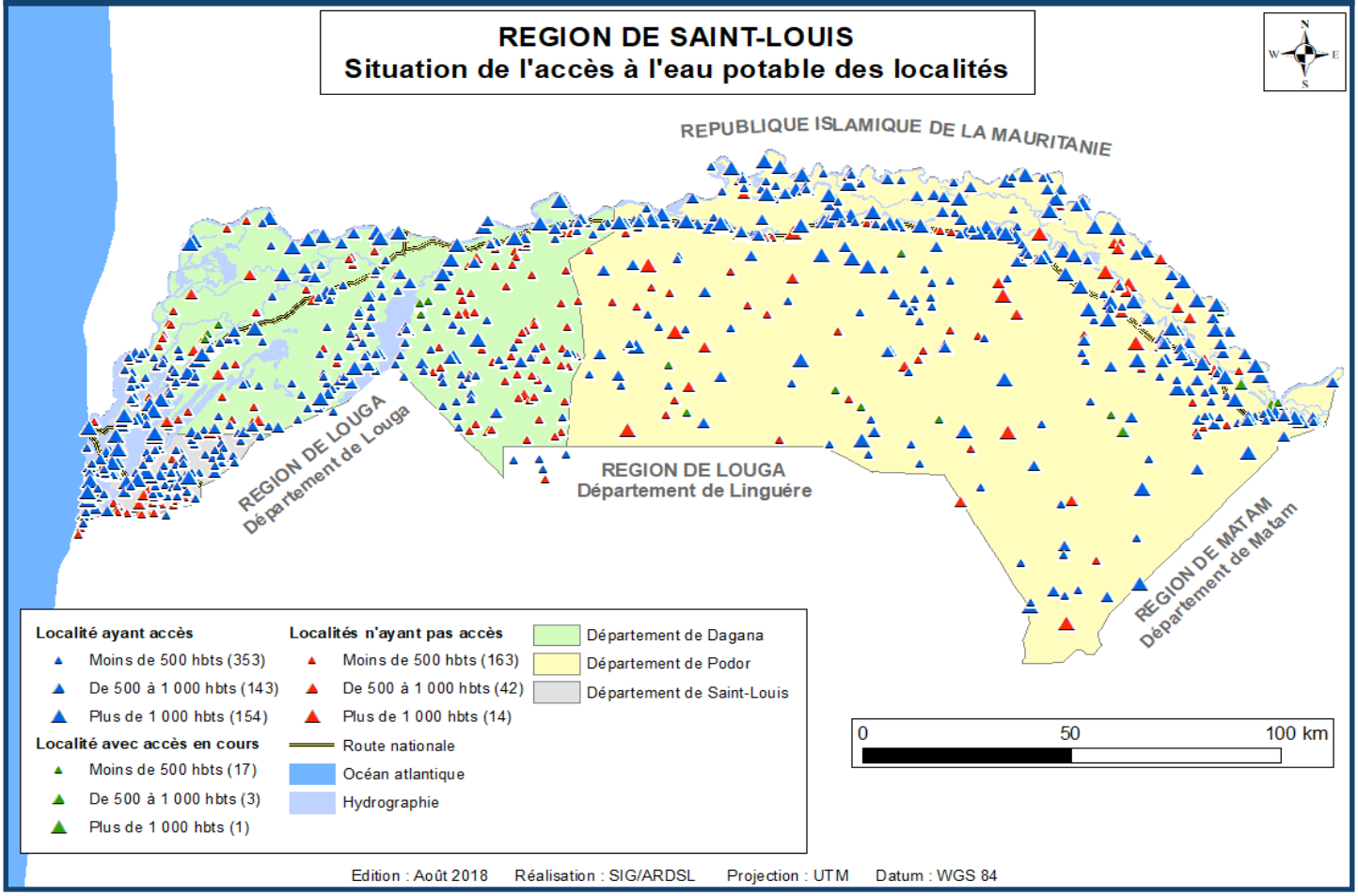
224 localités dépourvues de point d'eau potable

224 localités sont aujourd'hui dépourvues de point d'eau potable, dont **5 quartiers et 219 villages**. Par rapport à 2014, 5 quartiers et 46 villages ont pu bénéficier d'un point d'eau potable.
Malgré son réseau hydrographique très dense, le département de Dagana compte plus de localités n'ayant pas de points d'eau potable avec 4 quartiers et 102 villages dont la moitié se trouve dans la commune de Mbane.
La plupart des localités non desservies en eau potable ont des populations de moins de 500 habitants d'où la nécessité de prévoir des adductions multi-villages et des mini-forages et mini-stations de traitement pour mieux prendre en compte les localités enclavées.
Les quartiers de Diarnguel (Commune de Bodé Lao), Goumel (Commune de Gaé) Odabé Nawar (Commune de Ross Béthio), Médina Cheikh Omar (Commune de Ndombo) et Darou Salam Croisement (Rosso Sénégal) sont les seuls quartiers en zone urbaine qui ne disposent pas de point d'eau potable. Cette situation est liée à leur enclavement et leur éloignement des réseaux d'AEP.

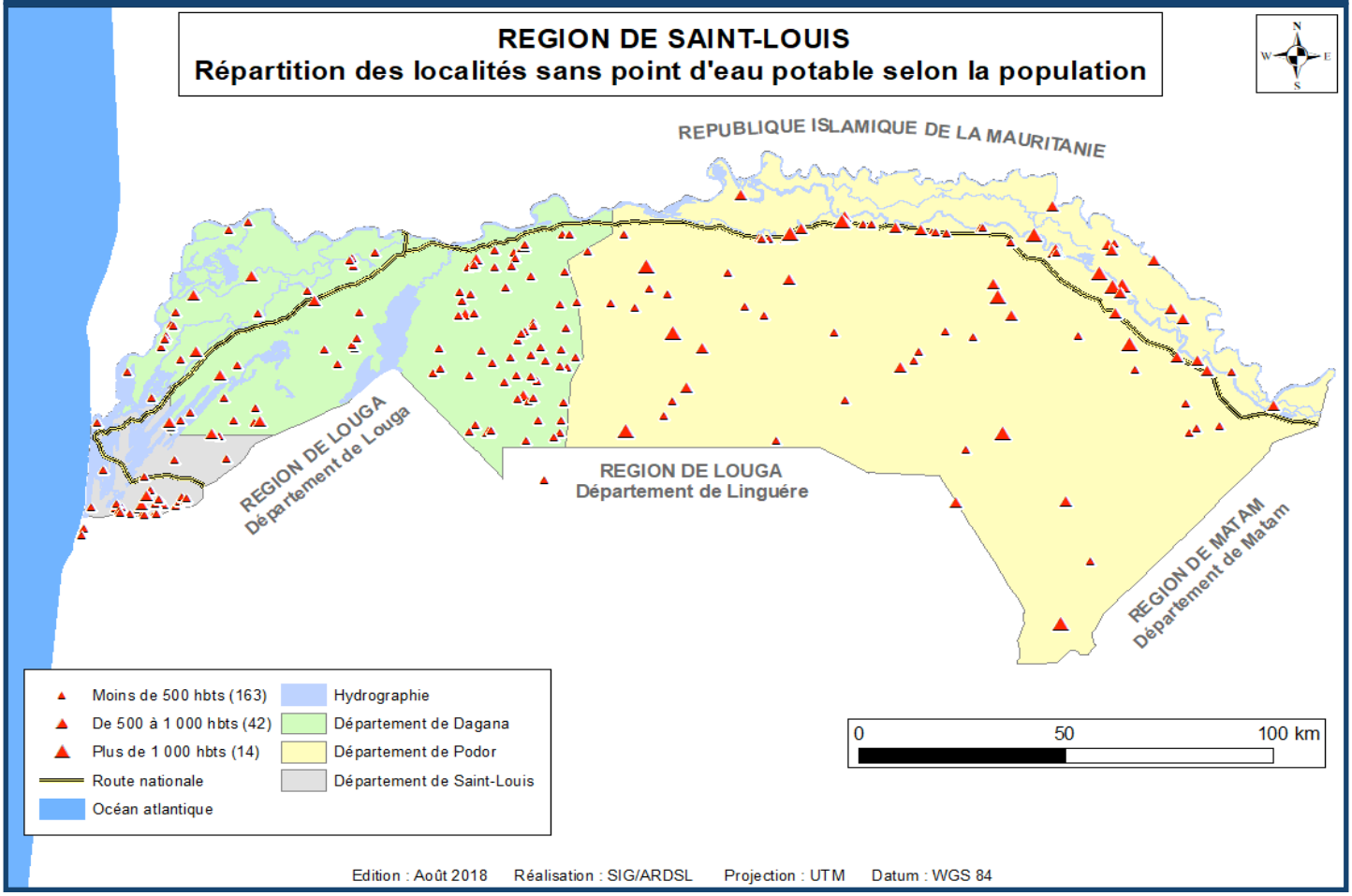
Tableau 2: Liste des localités de plus de 1000 habitants non desservies à l'eau potable

Commune	Localité	Population en 2017
Dodel	Wodabé	1015
Doumga Lao	Diaynga Peulh	1352
Doumga Lao	Diaynga Soubalo	1351
Doumga Lao	Didel	1818
Doumga Lao	Kogga Walo	1471
Doumga Lao	Melel	1801
Doumga Lao	Wandé	1071
Fanaye	Dially	1043
Fanaye	Loumbol Galel Dado	1584
Guédé Village	Madina Fresbé	1021
Madina Ndiathbé	Youf Youf Togane	1587
Mbolo Birane	Kounady	1228
Ndiayéne Pendao	Diardé	1091
Ndiayéne Pendao	Wouro Diéry	1464

Carte 9: Situation de l'accès des localités à l'eau potable



Carte 10: Répartition des localités non desservies en eau potable selon la population



Taux d'accès de la population

Le taux d'accès en eau potable de la population est calculé en faisant le rapport entre la population des localités ayant accès à un point d'eau potable sur la population totale. Le taux d'accès des localités est passé de 72% en 2014 à 78% en 2017.

89 430 personnes non desservies en eau potable

La région enregistre un taux global d'accès de la population en eau potable de **91%,** soit une évolution de 2 points par rapport à la situation de 2014. Une légère variation est toutefois notée entre les départements de Saint-Louis, Dagana et de Podor qui affichent respectivement des taux de 97%, 89% et 88%.



Château d'eau de Leybar, Saint-Louis

Le milieu urbain, affiche un taux d'accès très satisfaisant de **99%**, soit 3 145 habitants n'ayant pas accès à l'eau potable. La région a ainsi une couverture équivalente niveau national, qui est de 98,8% en milieu urbain au 31 décembre 2017. Les communes urbaines du département de Saint-Louis (Mpal et Saint-Louis) ont un accès universel à l'eau potable, alors que Bodé Lao (79%) reste la seule commune du département de Podor n'ayant pas atteint les 100% de taux de couverture de la population en eau potable. Dès lors, Richard-Toll et Dagana sont les seules communes du département de Dagana à atteindre un taux d'accès universel.

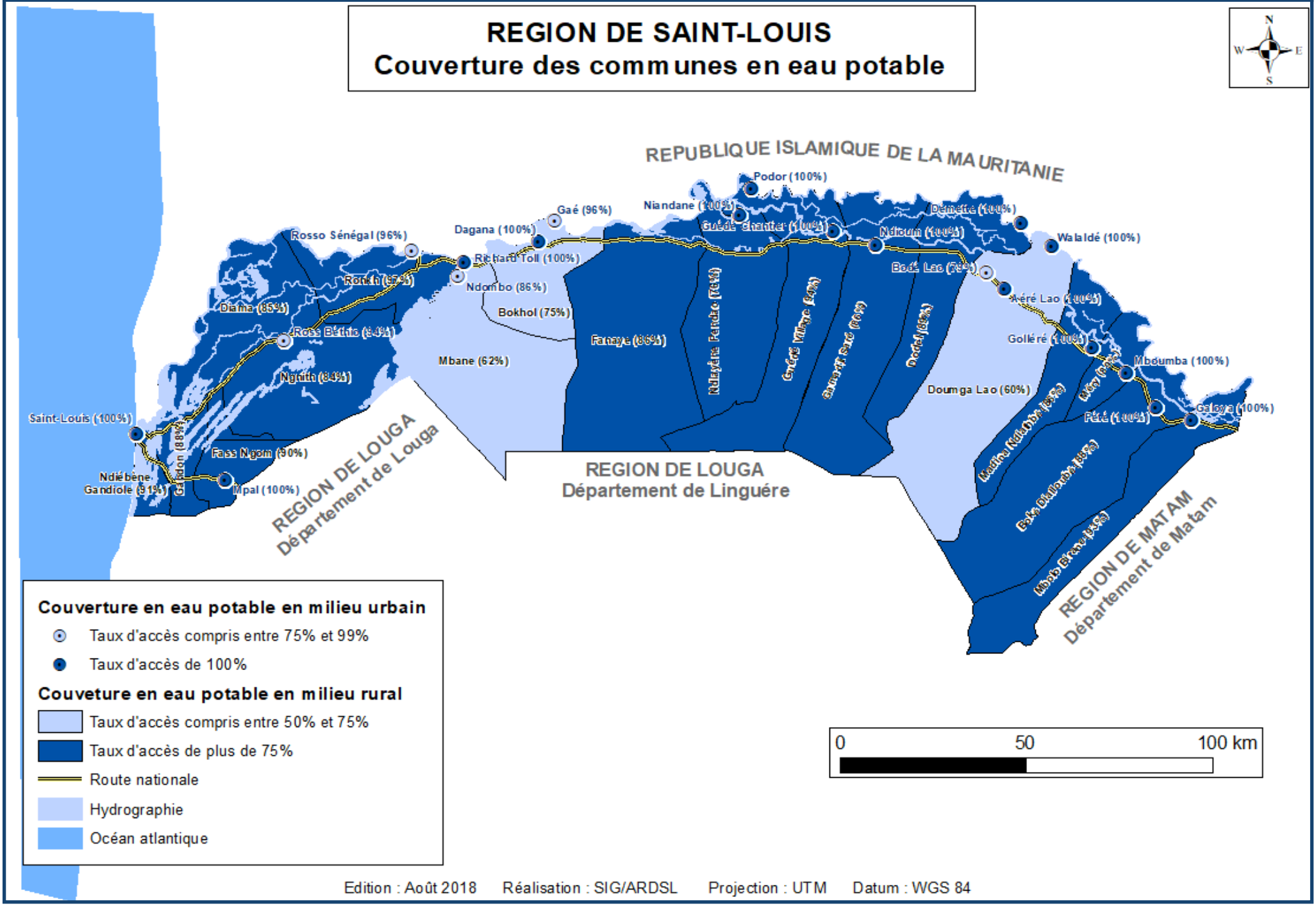


En **milieu rural**, le taux de couverture de la population est de **84%**, soit 86 285 habitants encore non desservis en eau potable. La région enregistre un retard de 7 points par rapport à la couverture nationale qui est de 91% en milieu rural au 31 décembre 2017 . Les communes de Bokhol (75%), Mbane (62%), Doumga Lao (60%) et Ndiayène Pendao (76%) sont très en deçà de la moyenne régionale en milieu rural.



BF, Ndialakhar

Carte 11: Couverture de la population en eau potable par Commune



Edition : Août 2018 Réalisation : SIG/ARDSL Projection : UTM Datum : WGS 84

Taux de couverture en branchement particulier

Le taux de couverture en branchement particulier est calculé en faisant le rapport entre la population des ménages disposant d'un branchement domiciliaire sur la population totale.

La couverture régionale en branchement particulier a connu une faible évolution en passant de 50% en 2014 à 57% en 2017, soit 431 861 habitants qui continuent aujourd'hui de s'approvisionner en eau potable à partir des potences et des bornes fontaines publiques.

La zone urbaine, a une couverture en branchement particulier satisfaisante de 85%, soit une évolution de 5% par rapport à 2014. Les communes desservies par la SDE ont souvent de bon taux de couverture en branchements domiciliaires en raison de la politique sociale appliquée sur les branchements et de la proximité du réseau d'AEP.

Toutefois, les communes de Bodé Lao (40%), Démette (54%), Guédé Chantier (48%), Rosso-Sénégal (48%) et Ross Béthio (57%) ont des taux d'accès encore faible malgré les légères évolutions enregistrées.

85% en milieu urbain contre

34% en milieu rural de taux d'accès en branchement particulier



Compteur volumétrique, Branchement Particulier

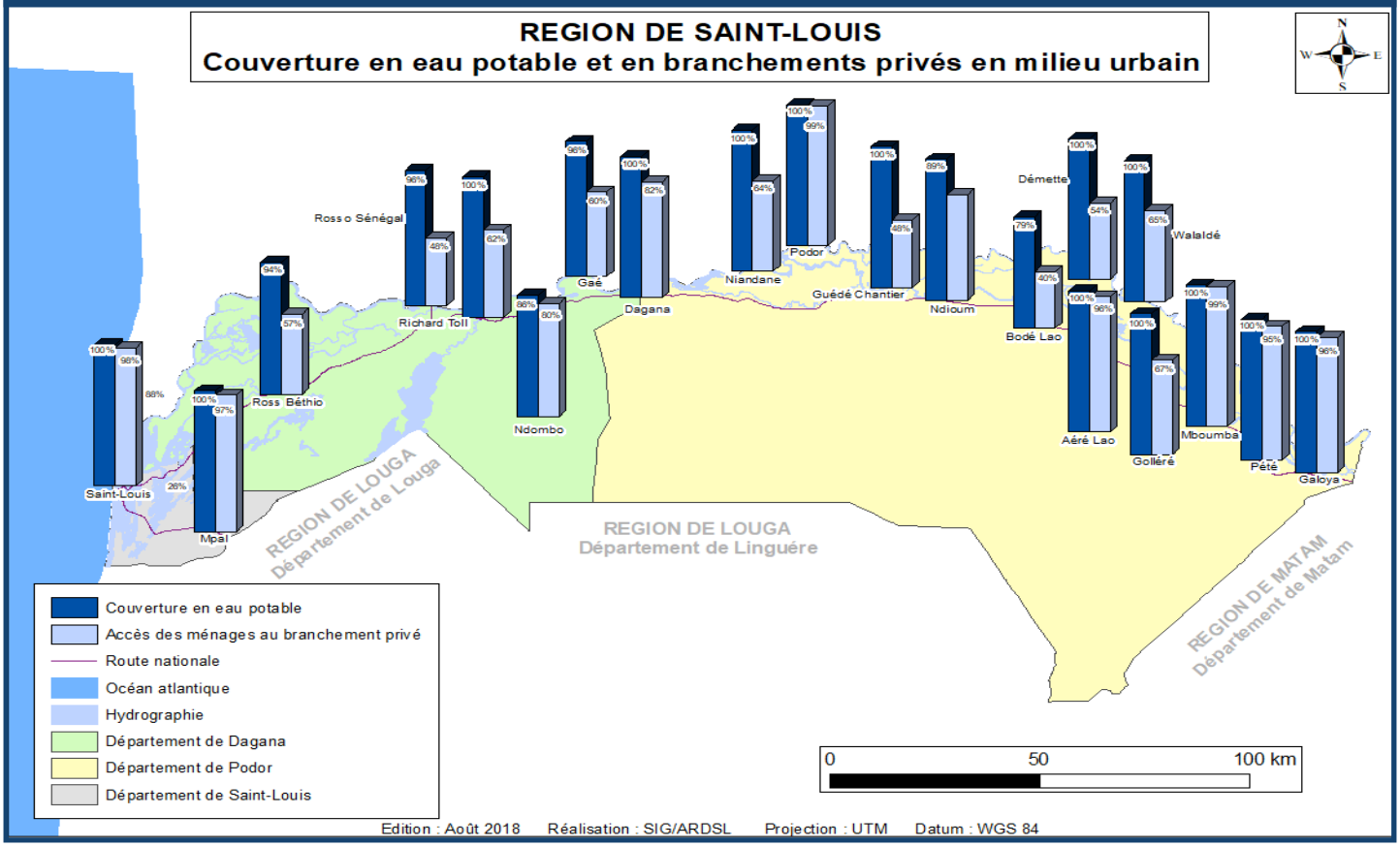
En **milieu rural**, le taux de ménages disposant d'un robinet domiciliaire a évolué de 9% par rapport à 2014 en passant de 25% à 34% en 2017. Ainsi, 34 417 ménages ayant accès à l'eau potable n'ont pas de branchements et s'approvisionnent à partir des points d'eau publics.

Le faible taux de couverture des ménages en branchement domiciliaire peut s'expliquer par le coût élevé du branchement au niveau des ouvrages ruraux et l'éloignement du réseau secondaire par rapport aux habitations des demandeurs d'où la nécessité de prévoir des activités de densification des réseaux d'AEP et de promotion des branchements particuliers pour un accès durable à l'eau potable.

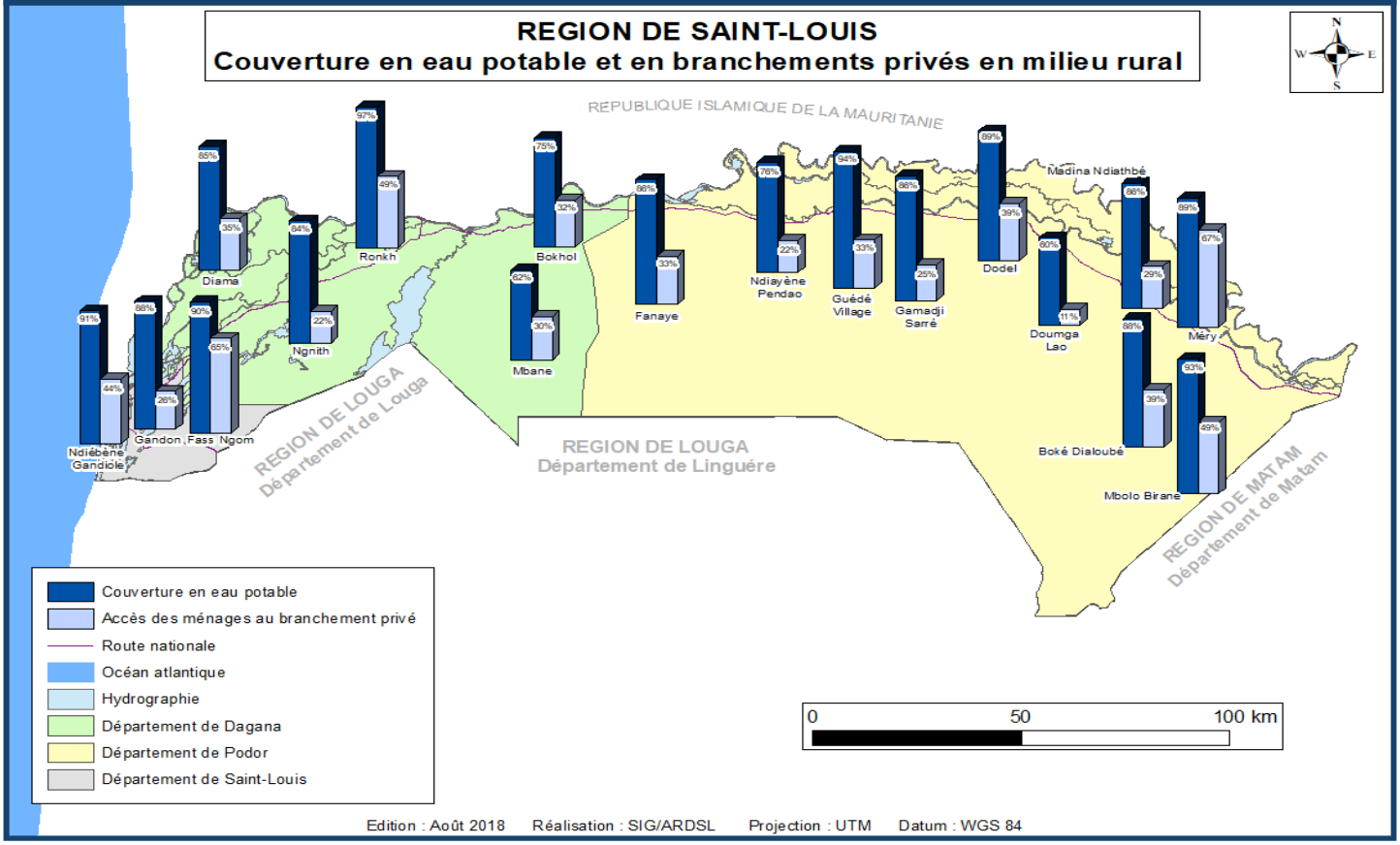


Robinet avec puisard, Branchement Particulier

Carte 12: Couverture en eau potable et en branchements privés des ménages en milieu urbain



Carte 13: Couverture en eau potable et en branchements privés des ménages en milieu rural



Taux d'accès des écoles

Le taux d'accès des écoles à l'eau potable est le rapport entre les écoles ayant un point d'eau potable sur le nombre total d'écoles.

Au niveau régional, 63,48% des écoles disposent d'un point d'eau potable en 2017 contre 61% en 2014. Cette faible augmentation du taux d'accès, malgrès les gros efforts réalisés, s'explique par le nombre important d'écoles nouvellement créées depuis 2014 et ne disposant pas de point d'eau potable.

De fortes disparités sont notées dans la couverture des écoles en eau potable entre les départements et entre les zones urbaine et rurale (80% en milieu urbain et 60% en milieu rural). Les départements de Podor et de Dagana concentrent 82% des écoles ne disposant pas de point d'eau potable. Cette situation s'explique en partie par l'enclavement et l'éloignement de certaines localités qui ne leur permettent pas de bénéficier d'une extension de réseau d'eau potable qui s'avère trop coûteuse.

291 écoles ne disposent pas d'eau potable



Ecole Adji Baly, Podor



Ecole Iba Balla, Gandon

Taux d'accès des postes de santé

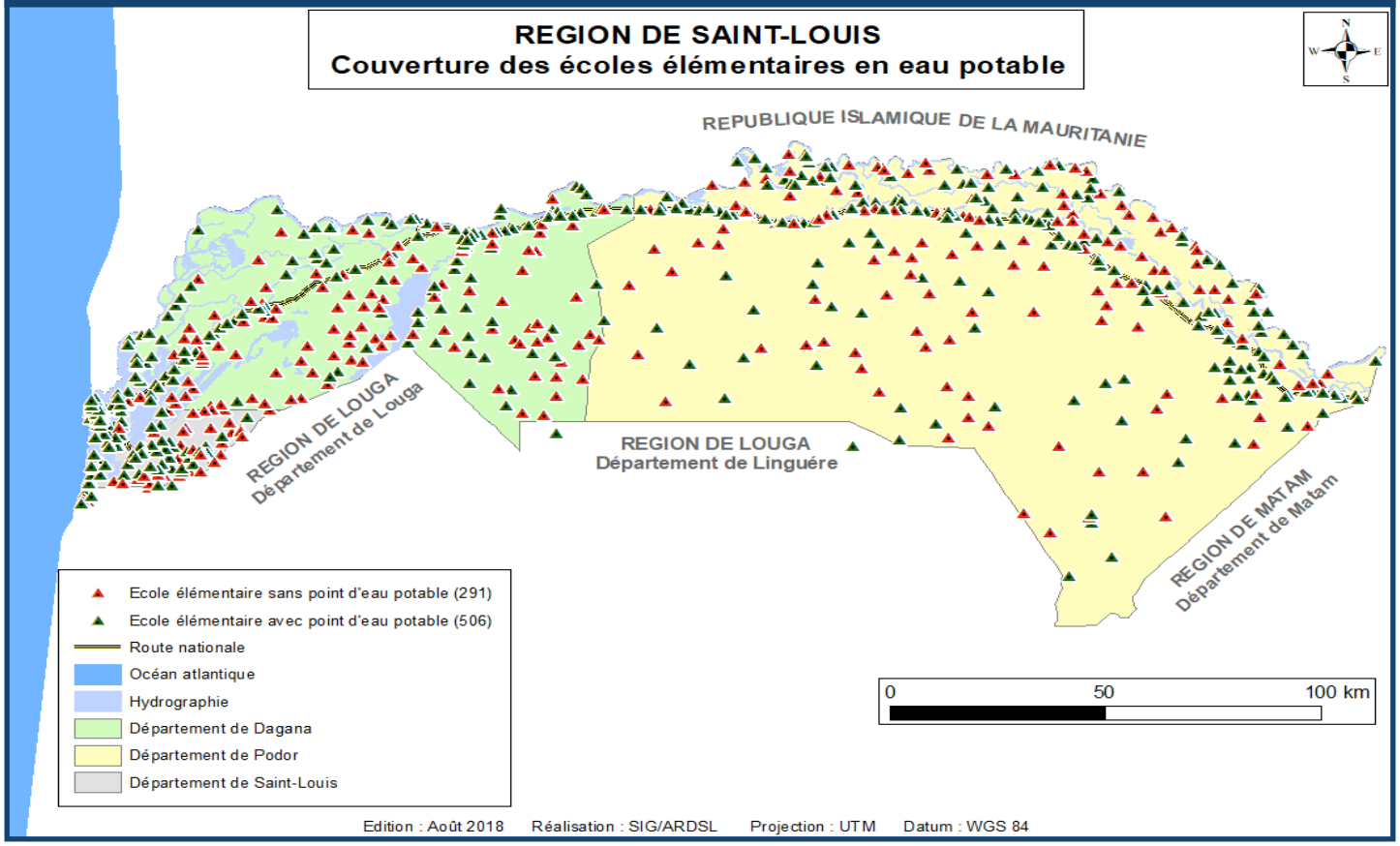
Le taux de couverture des postes de santé en eau potable est passé de 86% en 2014 à 98,2% en 2017, avec une forte disparité entre les départements. En effet le département de Saint-Louis est à 100% d'accès alors que les départements de Dagana et de Podor sont respectivement à 81% et 93%

2 postes de santé ne disposent pas d'eau potable

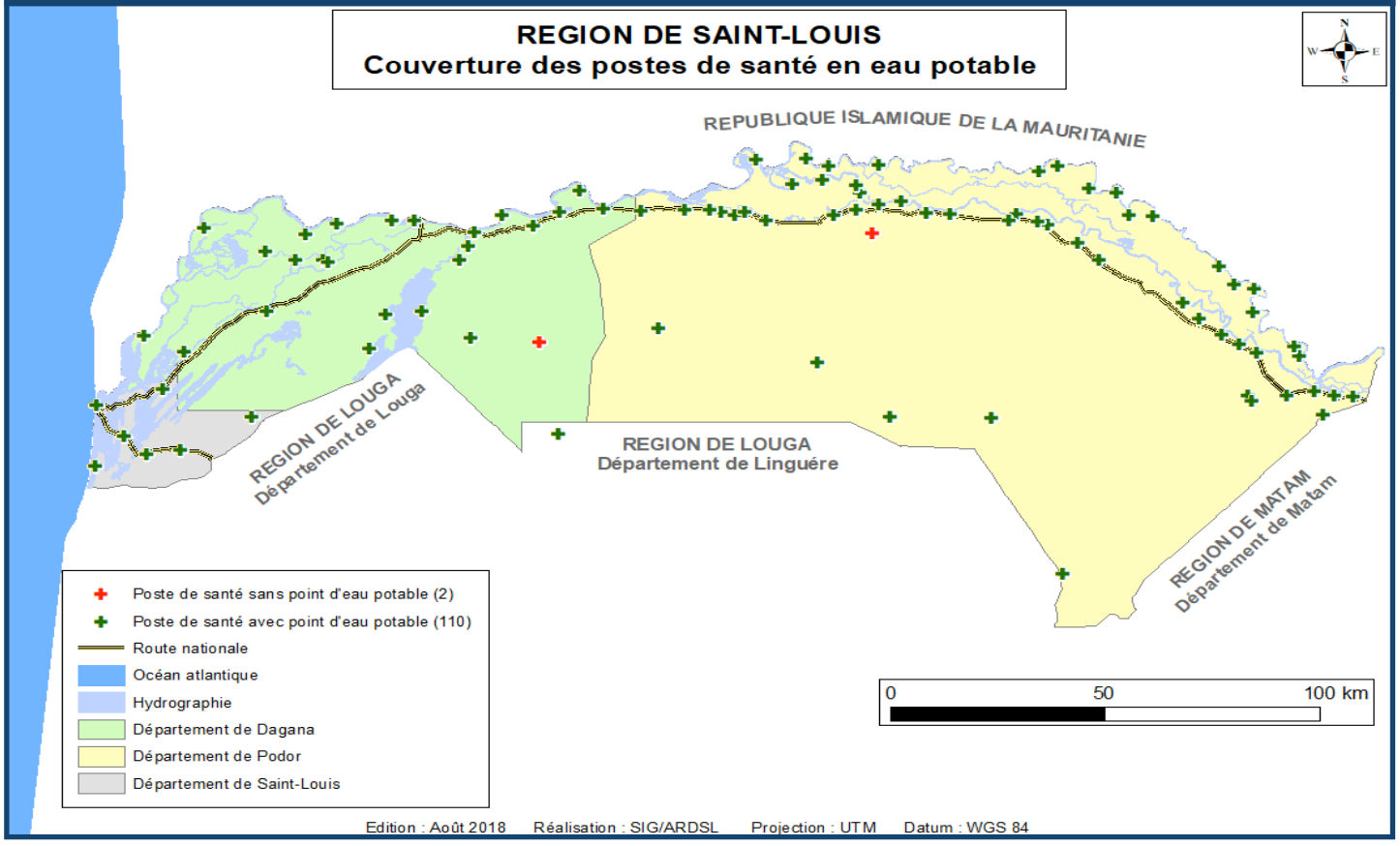


Case de santé de Polo

Carte 14: Situation de l'accès des écoles élémentaires à l'eau potable



Carte 15: Situation de l'accès des postes de Santé à l'eau potable



Le tarif de l'eau est le prix que les usagers payent en contrepartie du service fourni. Au niveau des systèmes ruraux, le tarif moyen de l'eau est passé de 300 FCFA/m3 en 2014 à 343 FCFA/m3 en 2017 aux branchements particuliers et de 750 FCFA/m3 en 2014 à 769 FCFA/m3 en 2017 aux bornes fontaines publiques.

Un tarif aux bornes fontaines plus élevé

Le tarif de l'eau est deux (2) fois plus cher au niveau des bornes fontaines. Cette situation s'explique par le fait que la plupart des fontainiers se rémunèrent sur les bénéfices générés par la revente de l'eau acquise au même tarif qu'aux branchements particuliers.

L'eau est vendue 2 fois plus chère à la borne fontaine

Des tarifs aux branchements particuliers très variables

Les tarifs de l'eau aux branchements domiciliaires varient de 100 FCFA à 1250 FCFA/m3 sur le territoire régional. Ces variations sont fortement liées au type d'ouvrage, à l'énergie utilisée par les systèmes et au mode de gestion. En effet, les tarifs varient de 520 FCFA/m3 au niveau des stations de potabilisation, 319 FCFA/m3 au niveau des forages pastoraux à 253 FCFA/m3 au niveau des forages. Cette cherté de l'eau au niveau des stations de traitement est liée à l'importance des charges de traitement de l'eau.

BF, Sama Gandé



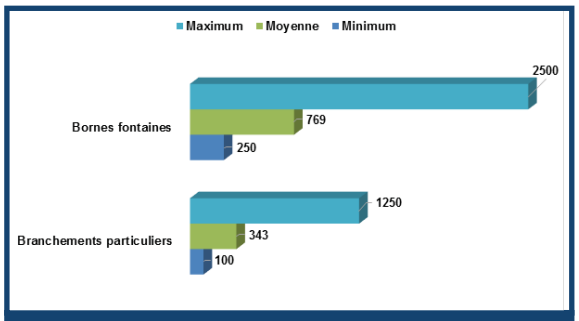


Figure 2: Tarif de l'eau en FCFA/m3

Tarif de l'eau pour le bétail

Le tarif de l'eau pour le bétail est le prix mensuel forfaitaire facturé par tête de gros bétail (Bovins) et par tête de petit ruminant (moutons et chèvres). Il varie de 50 à 300 FCFA par tête pour les bovins et 20 à 100 FCFA par tête pour les petits ruminants.

Les tarifs les plus bas sont les AEP à et l'énergie solaire



Abreuvoir Boké Dialloubé



Station de potabilisation de Ndialakhar



Extension réseau AEP Diagambal vers Polo

Gestion des services

En milieu urbain, la Sénégalaise Des Eaux (SDE) assure l'exploitation du service à travers un contrat d'affermage qui la lie à l'État. La Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) s'occupe de la gestion du patrimoine, de la maîtrise d'ouvrage des travaux, du renouvellement et de l'extension des infrastructures et du contrôle de la qualité de l'exploitation. Le contrat de la SDE se terminant en fin 2018, un appel d'offre a été lancé par l'Etat pour recruter la société qui exploitera les services d'eau en milieu urbain selon un contrat de nouvelle génération à partir de 2019.

En milieu rural, dans le cadre de la mise œuvre de la réforme sur la délégation du service public d'eau potable, l'Office des Forages Ruraux (OFOR), gestionnaire du patrimoine de l'hydraulique rurale, a finalisé la phase pilote qui a touché la région de Saint-Louis. En effet, le Gorom-Lampsar, couvrant 5 communes (Gandon, Diama, Ross Béthio, Gaé, Ngnith, et Mbane) et concernant 13 stations de potabilisation, était l'une des deux zones retenues dans le pays dont l'exploitation et la distribution du service ont été confiées à la Société d'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques (SEOH) pour une durée de 10 ans. La seconde phase de la délégation du service public qui répartit le territoire national en 7 autres périmètres, est à son étape de signature des contrats avec les nouvelles sociétés sélectionnées. La zone Saint-Louis/Matam est attribuée à la SDER.

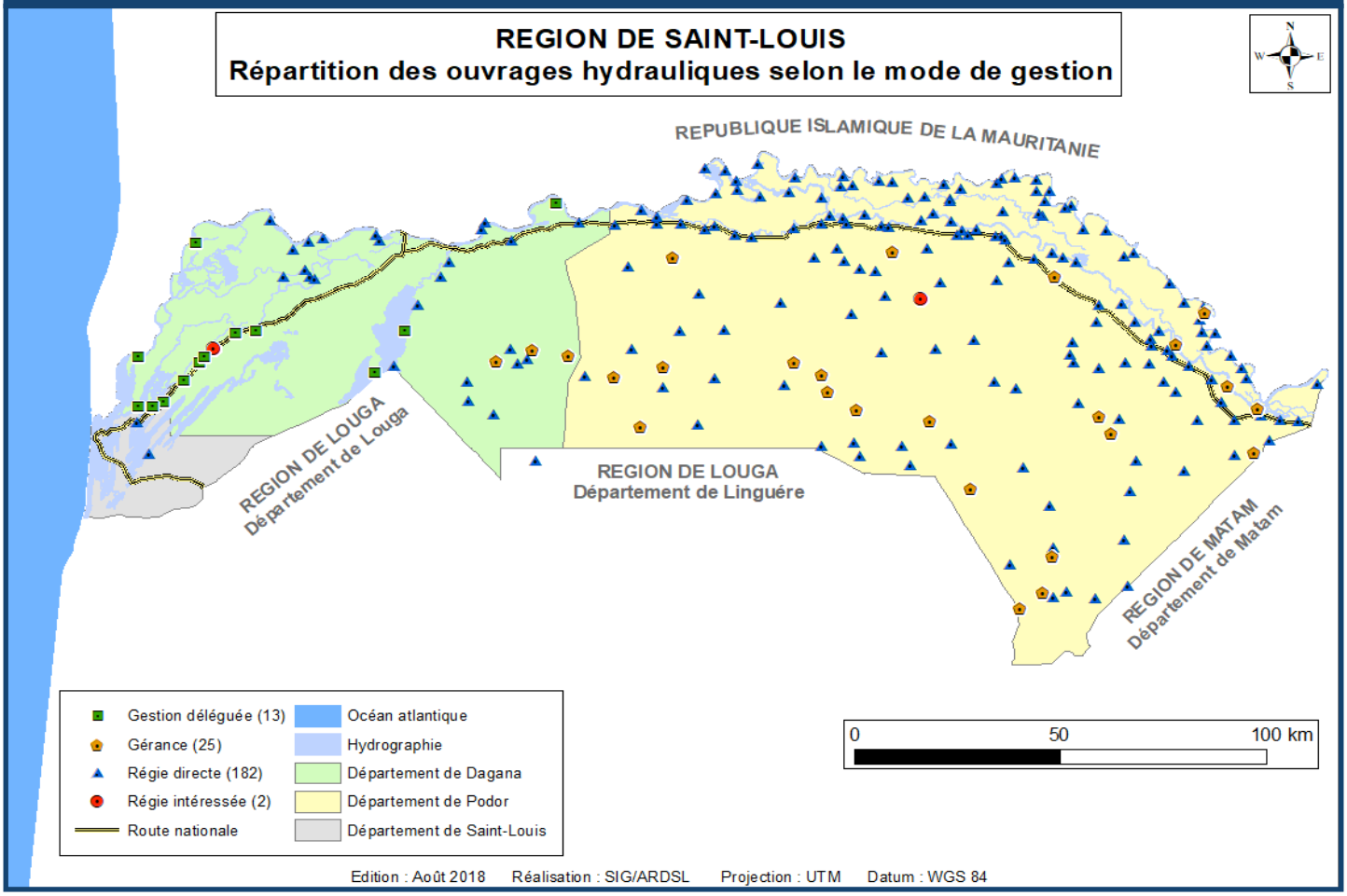
Dans l'attente de la prise en main des services d'eau par le nouveau délégataire, 183 ouvrages hydrauliques sont toujours gérés par des ASUFOR, ASUREP et comités de gestion dont les 2/3 ne disposent pas de reconnaissance juridiques. Les 9 ouvrages nouvellement réceptionnés sont gérés en comité de pilotage. Ce mode de gestion est un dispositif transitoire mis en place en attendant la généralisation de la délégation des services publics d'eau potable. Ce dispositif de gestion transitoire se fonde sur une répartition claire des responsabilités des différents acteurs parties prenantes de la gestion du service à travers un contrat qui fixe les règles régissant le service de l'eau potable.

Recherche-action en cours sur le suivi des services d'eau en milieu rural

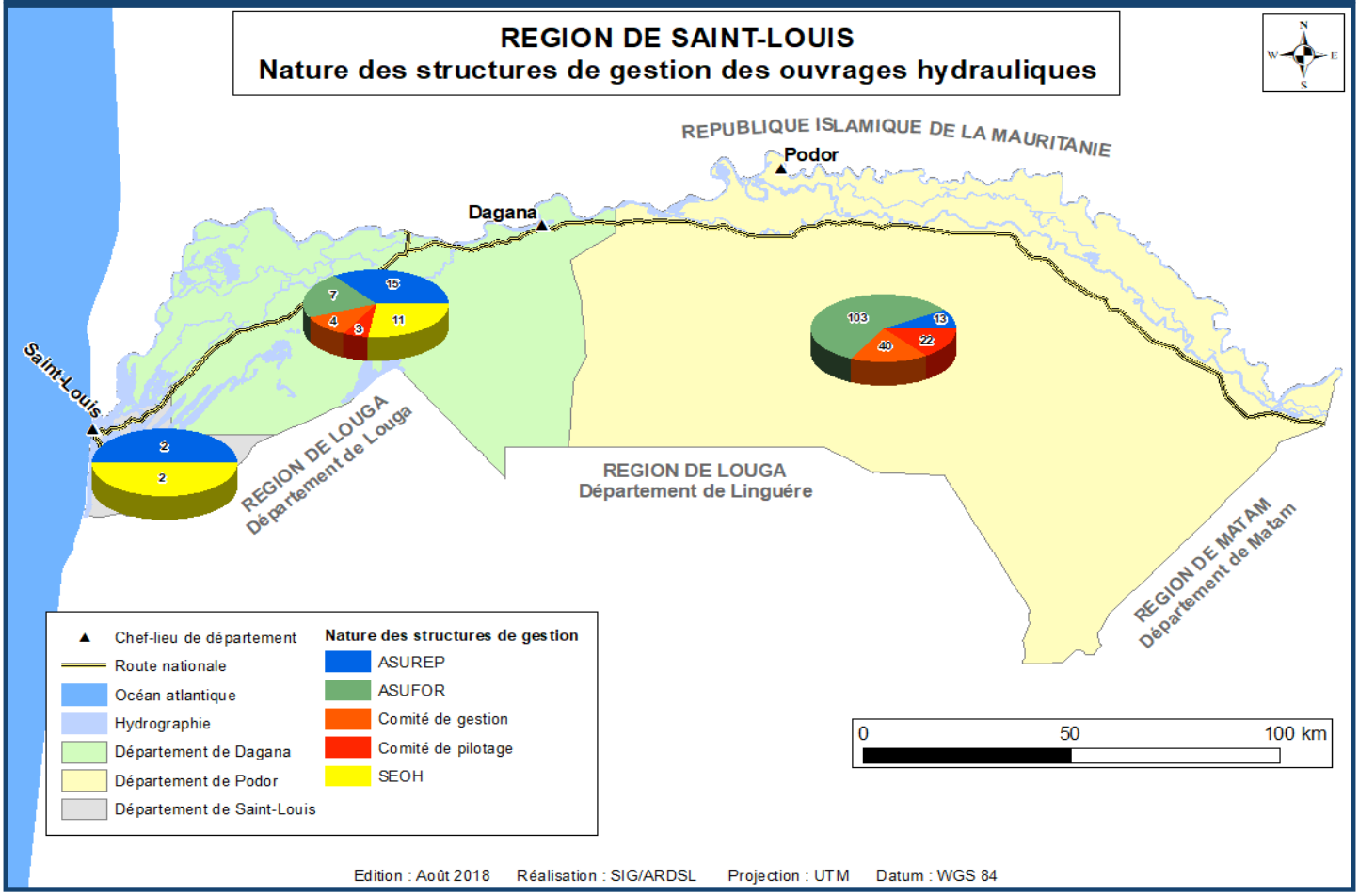
L'étude sur la professionnalisation de la gestion du Gorom-Lampsar a montré la nécessité d'impliquer les usagers dans le dispositif de suivi du service. C'est dans cette perspective que les acteurs de la région à travers le cadre régional de concertation pour la gouvernance des services d'eau et d'assainissement, le Gret en rapport avec l'université Gaston Berger, la Fédération des associations d'usagers de la région (FASUREP) et l'ARD ont mis en œuvre un programme de recherche-action intitulé Suivre ensemble les services d'eau potable du Nord (SENSE). Ce projet de recherche a permis d'apporter des propositions pour la mise en place des dispositifs de représentation et de défense des intérêts des usagers prenant en compte les échelles de gouvernance à travers l'étude sur les dispositifs de représentation des usagers. Ces propositions ont fait l'objet d'échanges au niveau d'ateliers départementaux. Elles reposent sur la création de comités d'usagers ou relais au niveau des différentes AEP et la mise en place d'unions de ces usagers à des niveaux territoriaux qui puissent correspondre en même temps à une réalité administrative et sectorielle (commune, arrondissement, département et/ou région).

Parallèlement, une autre étude a été menée sur la situation du dialogue multi-acteurs autour des services d'eau potable dans le cadre de la réforme. Celle-ci avait pour objectifs, de réaliser un diagnostic de la situation du dialogue et de proposer un dispositif légitime, opérationnel et viable favorisant le dialogue entre l'essentiel des parties prenantes des services d'eau potable et cadrant parfaitement avec la réforme en cours. Cette étude a permis, de revisiter et caractériser les différents espaces de dialogue existants au niveau de la région de Saint-Louis. Elle montre que le Cadre de Concertation Régional pour l'eau et l'assainissement (CCREA) est marqué par son dynamisme – reposant sur la cellule technique d'animation – un portage institutionnel par les autorités, une implication de l'ensemble des parties prenantes de l'eau et de l'assainissement mais également par sa dépendance financière, par rapport au projet AICHA notamment. Il est aussi noté que les unions des ASUFOR et les plateformes locales ont eu une faible dynamique en raison d'un manque financement et de l'évolution institutionnelle liée à la réforme de l'hydraulique rurale. Sur la base de ce diagnostic, des propositions ont été formulées et discutées lors des ateliers départementaux.

Carte 16: Répartition des ouvrages hydrauliques selon le mode de gestion



Carte 17: Nature des organes de gestion



Troisième partie :
Assainissement

Taux d'accès des ménages à l'assainissement

Le taux d'accès global des ménages à l'assainissement est le rapport entre le nombre de ménages disposant d'une latrine (améliorée ou traditionnelle) sur le nombre total de ménages.

208 898 personnes habitent dans des maisons sans latrines

L'accès des ménages à l'assainissement demeure une problématique majeure dans la région de Saint Louis. Le taux d'accès des ménages à l'assainissement a néanmoins évolué de 4 points entre 2014 et 2017 passant de 77% à 81% en milieu rural. Cette évolution s'explique sans doute par les nombreuses réalisations du PEPAM IDA, de la mise en œuvre du Mécanisme Communautaire de Développement de l'Assainissement Rural, des réalisation des projets comme AICHA à travers le Marketing de l'Assainissement (MA), la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM), Plan International, des collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée (« Assainissement des eaux usées et valorisation des Déchets solides à Rosso Sénégal »), mais aussi l'auto construction et les réalisations résultant des nombreuses campagnes de sensibilisation à travers l'approche Assainissement Total Piloté par la Communaute (ATPC).

Taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré

Le taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré[1] est le rapport entre les ménages disposant d'une latrine améliorée sur le nombre total de ménages

Le taux d'accès à l'assainissement amélioré est passé de 46% en 2014 à 66% en 2017

Le taux de couverture des ménages à l'assainissement amélioré est de 66% en 2017 soit un bond de 20 points par rapport à 2014. Au niveau départemental, le taux d'accès est de 73% à Saint Louis, 53.3% à Dagana et 37.3% à Podor (ANSD 2017). Ces taux ont également connu une nette évolution dans les zones rurales et urbaines. En effet, ils sont passés de 86% à 90% pour le milieu urbain et de 48.6% à 66% pour le milieu rural.

La région a ainsi enregistré une bonne performance par rapport à la tendance nationale où le taux d'accès à l'assainissement se situait à **67,4 % en milieu urbain et 42,3 % en milieu rural.** Elle est à cet effet bien partie pour atteindre la cible d'au moins 75.2% de taux d'accès à des services améliorés d'assainissement et d'hygiène adéquats dans le cadre des objectifs de la SNAR (Stratégie Nationale de l'Assainissement en milieu Rural) à l'horizon 2025 et de l'accès universel fixé dans le cadre des ODD d'ici 2030.

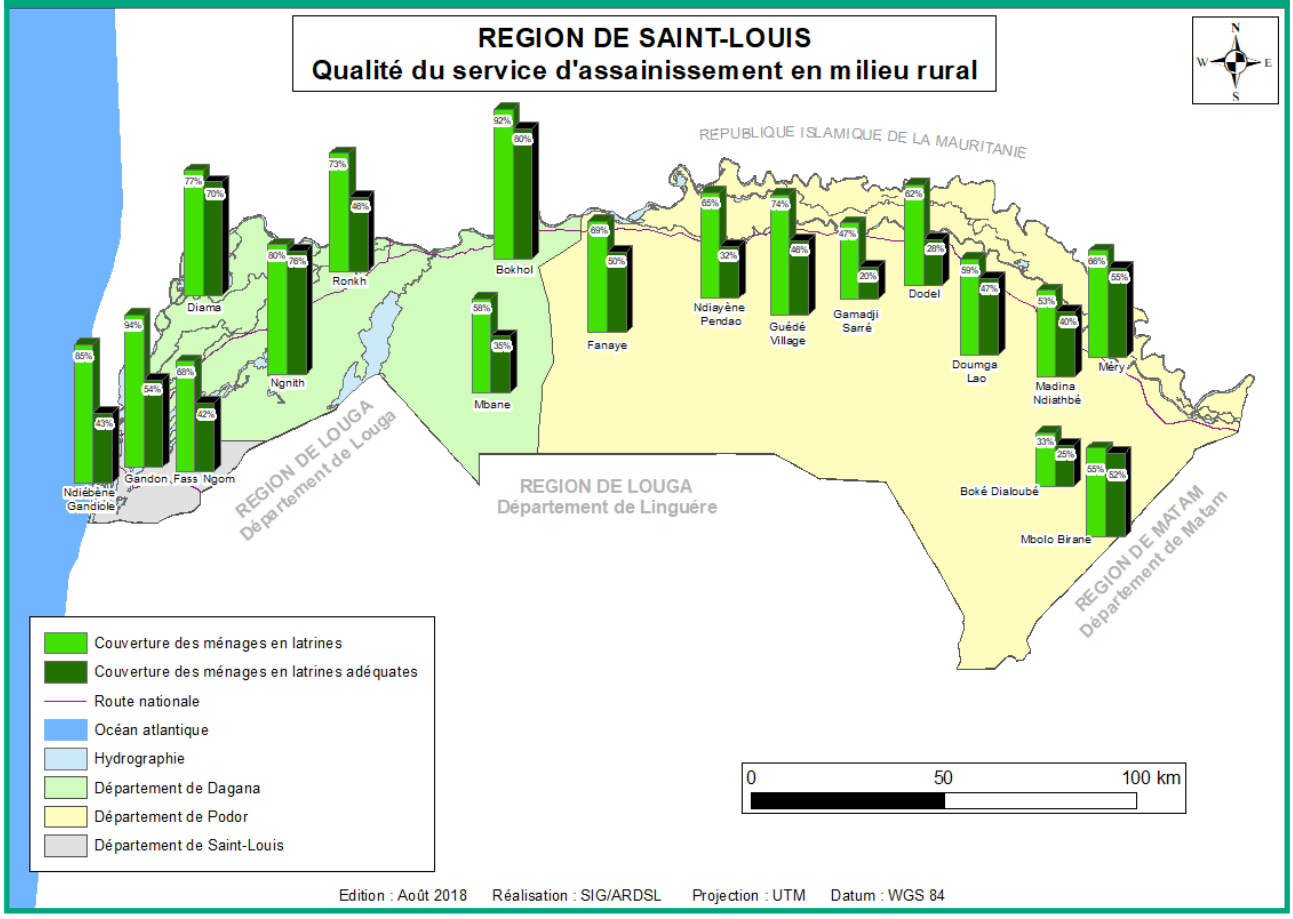
Ces tendances régionale et départementale cachent beaucoup de disparités entre les communes mais aussi entre les zones rurale et urbaine qui affichent des taux respectifs de 68% et 98%. Les communes de Mbane, Boké Dialloubé, Madina Ndiathbé, Mbolo Birane et Gamadji Saré ont toujours les taux d'accès à l'assainissement les plus faibles de la région. Cette situation s'explique par la faiblesse des interventions au niveau de ces localités mais aussi le nombre important de localités enclavées que comptent ces collectivités.

Malgré les nombreuses interventions de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers et autres acteurs territoriaux, 20.7%% des populations partagent leurs toilettes, 25.6% de de cette population disposent toujours de toilettes non améliorées et 23.5% de la population régionale soit 208898 personnes pratiquent la défécation à l'air (ANSD 2017. Le principal défi de la région est d'éradiquer la défécation à l'air libre ou de réduire considérablement ce taux à moins 10% en milieu rural, d'ici à 2025 conformément aux engagements du Sénégal dans le cadre de la SNAR (Stratégie nationale de l'assainissement en milieu rural) et d'arriver à un accès universel à l'horizon 2030 dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en matière d'assainissement et d'hygiène.

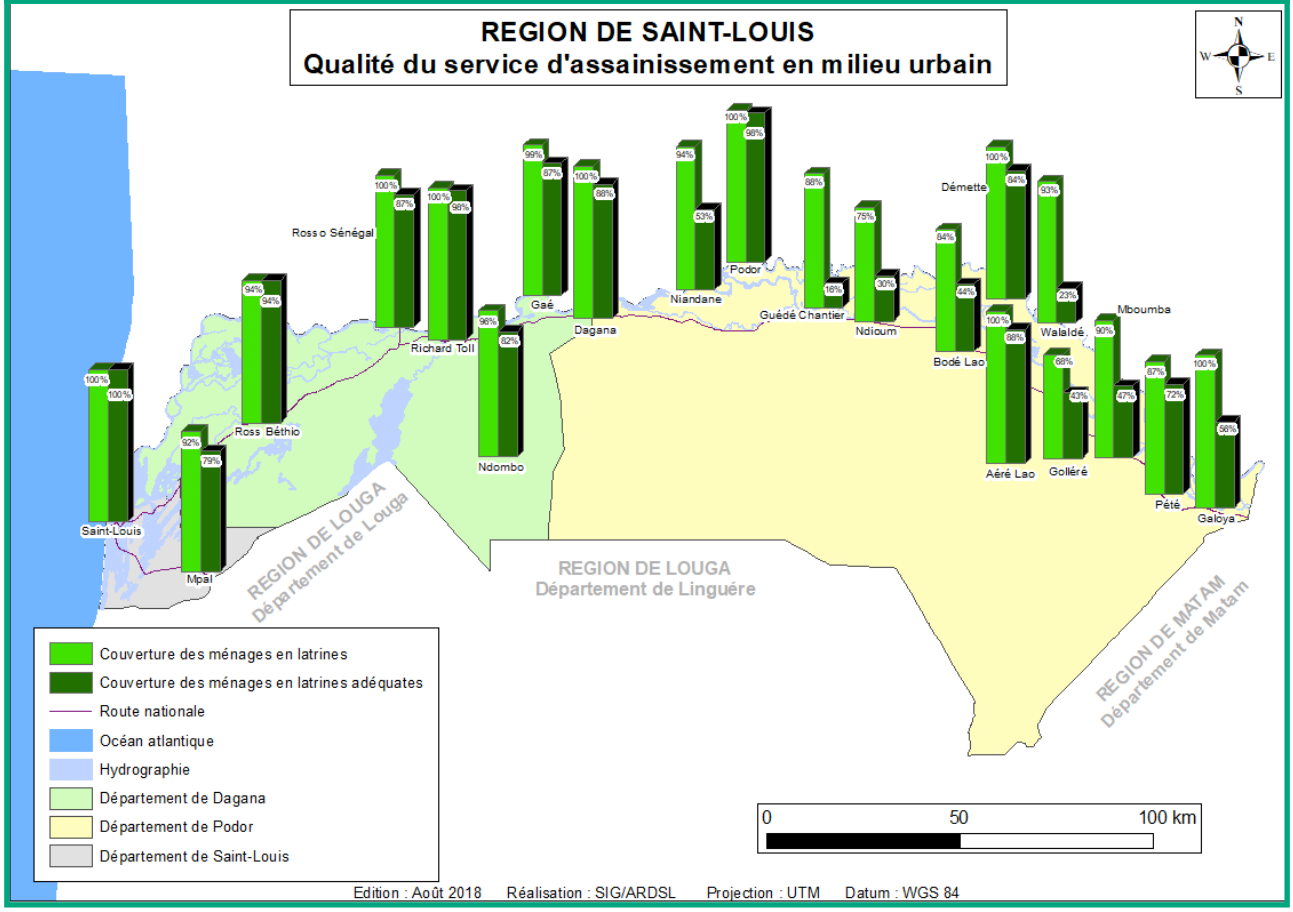
Des efforts conséquents devraient être consentis au niveau des communes de Mbane, Boké Dialloubé, Dodel, Ndiayène Pendao, Madina Ndiathbé, Mbolo Birane, Guédé Chantier, Ndioum, Walaldé et Gamadji Saré pour relever leur taux d'accès à l'assainissement amélioré qui peine à atteindre les 40%.

[1] Par assainissement amélioré on entend les installations hygiéniques qui permettent d'éviter que l'utilisateur et son environnement immédiat n'entrent en contact avec les excrétas.

Carte 18 : Accès des ménages à l'assainissement en milieu rural



Carte 19: Qualité du service d'assainissement en milieu urbain



Le gouvernement du Sénégal qui s'est inscrit dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2030 sur l'assainissement a défini une nouvelle stratégie nationale de l'assainissement en milieu rural (SNAR) afin de garantir l'accès de tous à un assainissement. C'est dans cette perspective que les acteurs territoriaux, en particulier le Gret, avec ses expériences dans d'autres pays (Madagascar, Burkina, Mauritanie), l'ARD, les collectivités territoriales, le service régional de l'assainissement, ont dans le cadre de la phase 2 du Programme AICHA 2 mis en place l'approche par le marché ou « marketing de l'assainissement » à une échelle pilote avec un objectif de vente de 200 latrines. Les communes de Ndiébène Gandiol et de Guédé village ont été sélectionnées pour servir de terrain test dans cette phase pilote de promotion de l'assainissement.

Le processus de mise en place de cette nouvelle démarche a été principalement marqué par la mise en œuvre d'une étude de marché, le lancement d'une campagne de sensibilisation, la mise en place de prototypes de latrines à faible coût, la sélection et la formation d'opérateurs privés, de coaches marketing, d'artisans locaux et de commerciaux, la construction et l'équipement de deux Sanimarchés, la mise en place d'une stratégie de communication et de marketing de l'assainissement, la mise en place d'outils et de supports de communication, la signature de contrats avec les opérateurs et le démarrage d'une campagne de vente d'ouvrages.

Ce processus a abouti à une cérémonie d'inauguration du Sanimarché de Ndiébène Gandiol le 03 Août 2018 par le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement en présence du Directeur de l'Assainissement, du Conseiller Technique du Ministère en charge de l'Assainissement, des autorités administratives locales, de l'ARD, des services techniques de l'hygiène, de l'hydraulique, de l'environnement, de l'assainissement, des élus locaux, des partenaires techniques et financiers, de la presse, des autorités coutumières, religieuses et des populations.

Cette importante cérémonie a marqué le lancement officiel de la vente de latrines à travers l'approche marketing de l'assainissement pour un objectif de vente de 200 latrines dans ces deux communes. La première campagne de communication a permis d'enregistrer près de 1000 intentions d'achat.

Un autre objectif de vente de 500 ouvrages est fixé à chaque opérateur pour l'acquisition du sanimarché et des équipements afin de les encourager à pérenniser le service.

La réussite de cette approche devra prendre en compte les recommandations suivantes :

- Une meilleure implication et appropriation par les acteurs (élus locaux, STD, Secteur privé, GPF, associations, partenaires) sur l'approche
- La vulgarisation de l'approche dans toutes les localités
- La mise en place de mesures d'accompagnement par les autorités étatiques, les collectivités territoriales et les partenaires pour la réduction du prix d'achat des ouvrages surtout pour familles démunies
- La mise en place d'un dispositif d'encadrement et d'accompagnement et de suivi des opérateurs
- La mise place d'un mécanisme de financement communautaire à travers les Services financiers déconcentrés
- La diversification des services des opérateurs (gestion des boues de vidange, vente de matériel d'assainissement, de construction, de produits d'hygiène, etc.)

Enfin, la stratégie reconnaîtra le rôle central de l'usager, bénéficiaire ultime des services d'assainissement, et le mettra en position de faire des choix responsables et éclairés.

Il faut juste rappeler que dans le cadre de la SNAR, l'Etat ambitionne à moyen terme de :

- décentraliser la compétence Assainissement au niveau des collectivités locales,
- identifier et mettre en place des mécanismes de financement durable de l'assainissement se reposant notamment sur une fiscalité locale ou sur des systèmes innovants (PPP, etc.),
- mettre en place un système de formation permanent au niveau décentralisé assurant la formation régulière de main d'œuvre qualifiée pour la construction de systèmes d'assainissement mais également de relais communautaires,
- mettre en place les conditions favorables au développement du secteur privé au niveau local (matériaux de construction, équipements sanitaires, entreprises de construction)
- lancer une campagne de sensibilisation permanente à l'échelle nationale et locale .

Chapitre 3 : STEFA ou plus de participation et d'implication des populations aux services d'assainissement

Un programme dénommé PRADALIS « Programme de Recherche-Action pour le Développement de l'Assainissement dans les Localités Intermédiaires du Sénégal », a été mis en œuvre par le pS-Eau, en partenariat avec l'ONG Eau-Vive, l'institut des Sciences de l'Environnement (ISE), le Gret, le CONGAD et la Direction de l'Assainissement. Ce programme de recherche action vise à contribuer à l'amélioration de la gouvernance et des performances du secteur de l'assainissement (accès, évacuation, traitement et valorisation ou réutilisation) des eaux usées par une meilleure implication des autorités locales, des populations, de la société civile et la recherche multi-partenariale.

Dans la région de Saint-Louis, le projet coanimé par le Gret, le Service régional de l'Assainissement et les Maires intervient dans les communes de Rosso-Sénégal et Richard-Toll pour l'expérimentation du volet Suivi technique et financier en Assainissement (STEFA) et l'animation des cadres de concertation multi-acteurs mises en place.

Il s'agit et en conformité avec la cible 6.b des ODD de mettre l'accent sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre des services d'eau et d'assainissement à travers un mécanisme par lequel les individus et les communautés pourront contribuer significativement aux décisions et orientations relatives à la planification des services d'eau et d'assainissement, qui les affectent ou qu'ils peuvent affecter afin de mesurer le niveau d'implication des communautés dans les décisions. Il convient donc de s'assurer que les autorités locales et les organisations représentatives des usagers soient effectivement impliquées dans les processus de décisions.



Prototypes de latrine



Prototype de fosse septique



Sanimarché de Gandiole



Sanimarché de Guédé Village

Taux d'accès des écoles à l'assainissement

Le taux d'accès des écoles à l'assainissement est le rapport entre les écoles ayant une latrine sur le nombre total d'écoles. L'accès à l'assainissement est ainsi défini comme la présence de toilettes fonctionnelles dans l'école.

1 école sur 3 n'a pas accès à une latrine

La région a un taux de 70% de couverture des écoles élémentaires en bloc sanitaire, soit un gap de 2,8 points par rapport au taux de couverture national de 72,8%. Ce taux d'accès n'a pas connu d'évolution entre 2014 et 2017. Du point de vue de la répartition géographique, les établissements scolaires situés dans les zones rurales sont beaucoup plus touchés par le manque d'ouvrages d'assainissement du fait de la faiblesse des investissements consacrés à ce volet. De même, les anciennes communautés rurales, qui concentrent un nombre important d'écoles, doivent accorder beaucoup plus d'importance à la construction des latrines dans ces établissements.

Ainsi, les départements de Podor et de Dagana totalisent les plus grands nombre d'écoles ne disposant pas de latrines fonctionnelles. De fortes disparités sont également notées dans la couverture des écoles en latrines entre les différentes IEF. Saint-Louis Commune et Saint-Louis Département enregistrent des taux respectifs de 96% et 86% ; tandis que les autres IEF ont des taux d'accès variant entre 63% et 64%.

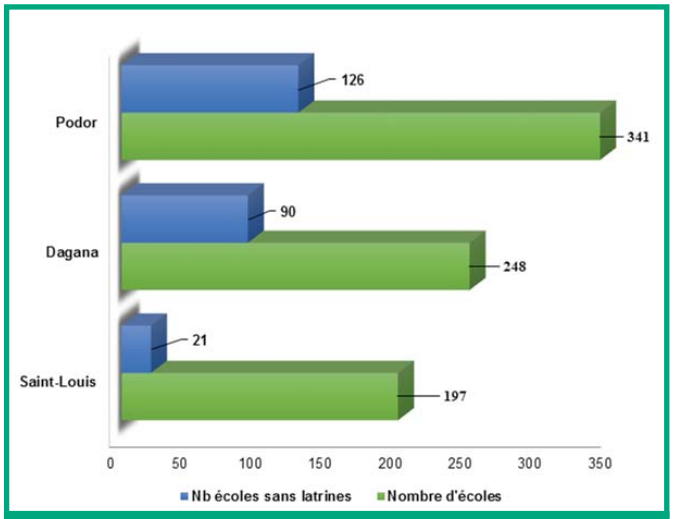


Figure 3: Gap en matière de couverture des écoles en blocs sanitaires par Département



Ratio élèves par latrine

69 élèves partagent une latrine

La région affiche un ratio de 69 élèves par latrine alors que l'OMS recommande 1cabine pour 50 garçons et 1 pour 25 filles. On note une détérioration de la qualité du service d'assainissement dans les établissements sanitaires par rapport à 2014 due à la surutilisation des ouvrages du fait de leur insuffisance. De plus, plus de la moitié des latrines recensées sont vétustes très souvent inutilisables. Les ouvrages disponibles ne disposent pas de dispositifs de gestion de l'hygiène menstruelle, ce qui fait qu'elles ne sont souvent pas utilisées par les filles. Des efforts consistants doivent être consentis pour l'assainissement des écoles afin de permettre aux élèves et au personnel enseignant de disposer d'un cadre de vie acceptable.

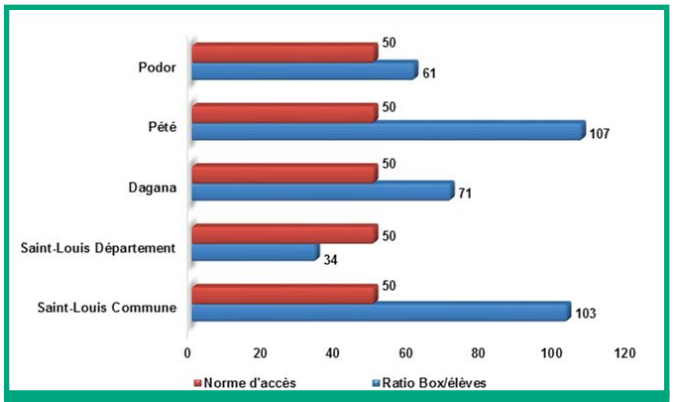
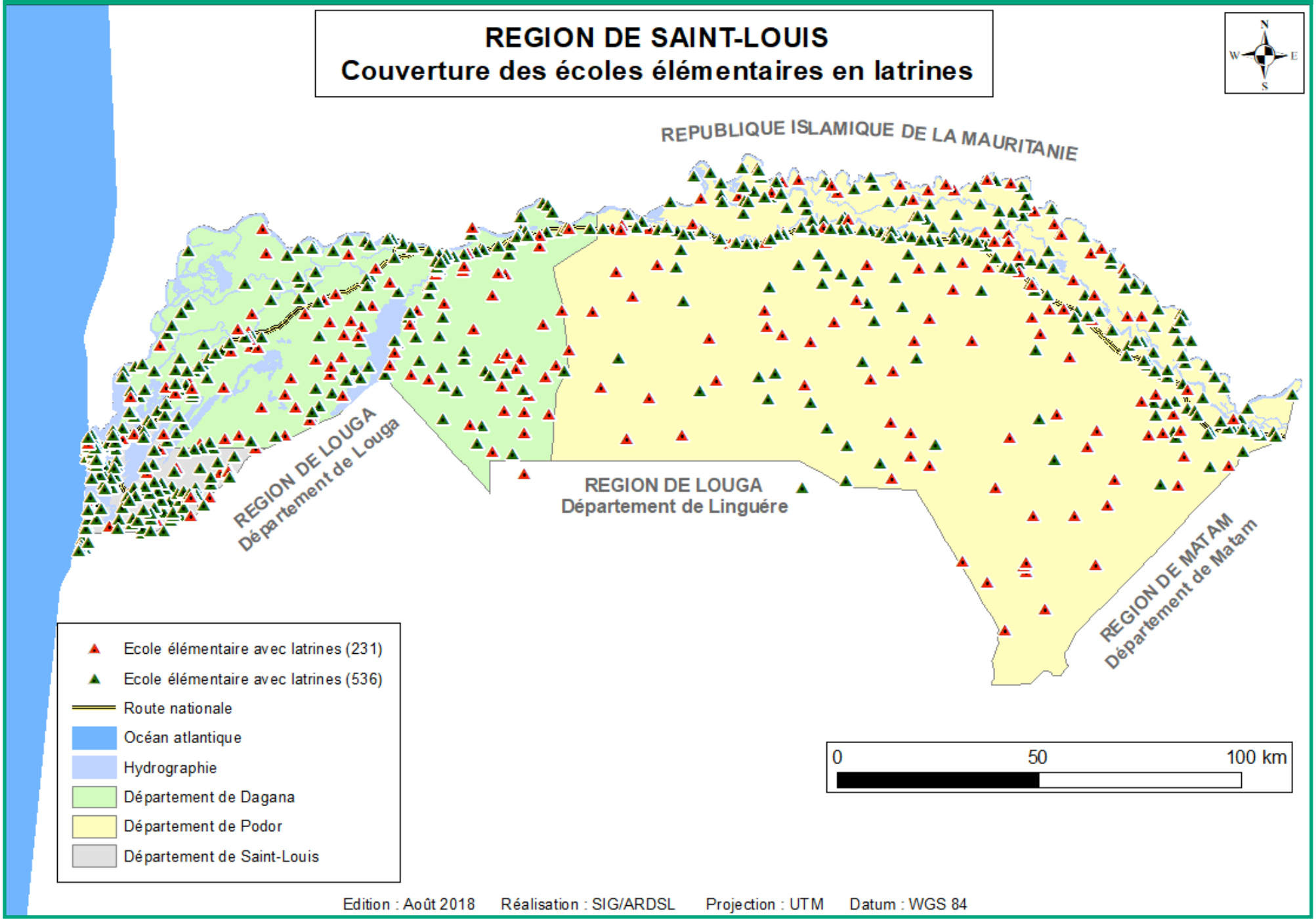


Figure 4: Ratio élèves/Latrine par IEF

Carte 20: Couverture des écoles élémentaires en latrines



Eaux usées

Seules les communes de Saint-Louis et de Richard-Toll disposent de réseaux d'eaux usées au niveau de la région. On dénombre au niveau de chacune des deux communes une station d'épuration, une station de traitement des boues de vidange et au total 12 stations de pompage dont 07 stations à Saint-Louis et 05 stations à Richard-Toll. Le nombre d'abonnés à ces réseaux se chiffrent à 8 435 dont 6 956 pour Saint-Louis et 1 479 pour Richard-Toll pour des linéaires de réseaux respectifs de 104,6 kilomètres et 41,761 kilomètres.

De plus, la commune de Saint-Louis bénéficie de trois importants programmes de réhabilitation et de renforcement du système de gestion des eaux usées. Il s'agit en effet du projet d'Assainissement concerté, total et intégré du quartier de Guet Ndar (ACTING), du programme d'assainissement des 10 villes financé par l'État du Sénégal et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et du projet d'assainissement de l'Ile financé par l'Etat et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

Tableau 3 : Situation des ouvrages de gestion des eaux usées de la region

Communes	Linéaires réseau EU (km)	Branchement réseau (u)	Stations de pompage	Stations traitement boues de vidange	Stations d'épuration
Saint-Louis	104,6	6 956	7	1	1
Richard-Toll	41,761	1 479	5	1	1
Total	146,361	8 435	12	2	2

Source : Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) 2017

A côté de ce système d'assainissement collectif géré par l'Office Nationale de l'Assainissement du Sénégal, on note quelques difficultés dans la gestion des boues de vidange dans une bonne partie des communes où ce service est assuré par des camions appartenant à des particuliers. Le coût de la vidange varie ainsi entre 10 000 et 25 000 FCFA. Ce marché des boues de vidange est toutefois confronté à un manque de structuration et d'absence de sites de dépotage adéquats. Dans ces localités, les populations font recours à la vidange manuelle avec des dépotages sauvages aux conséquences désastreuses au bien sur la santé humaine et animale que sur l'environnement et le cadre de vie.

La commune de Rosso Sénégal a ainsi une expérience pilote de gestion des usées à travers la vidange mécanique. Elle a dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville de Saint-Laurent Blangy et l'appui de l'Union Européenne mis en place un dispositif intégré de gestion des eaux usées domestiques à travers l'acquisition d'une tonne à lisier, la réalisation de latrines familiales, de blocs sanitaires, de puisards et d'une déposante de boues de vidanges.

Eaux pluviales

La région n'est pas bien dotée en réseau d'évacuation des eaux pluviales. En effet, elle ne dispose que de 18 stations de pompage pour un linéaire de réseau d'eaux pluviales de 56, 093 kilomètres. Ces réseaux sont ainsi implantés au niveau des grands centres urbains que sont Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana et Podor. La plupart des communes de la région sont confrontées à un réel problème de gestion et d'évacuation des eaux pluviales. Certaines populations procèdent par évacuation manuelle avec des canalisations de fortune et des groupes motopompes, d'où la nécessité d'orienter les investissements du secteur vers ces localités.

Tableau 4: Situation des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la région

Communes	Linéaires réseau EP (km)	Stations de pompage (u)
Saint Louis	31,393	13
Richard Toll	20	3
Dagana	0,4	1
Podor	4,3	1
Total	56,093	18

Source : Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) 2017



Visite de chantier Guet Ndar, Projet ACTING



Les objectifs de la SREA

Pour avoir une vision commune et développer des actions de manière cohérente au sein de son territoire, le CCREA a élaboré de manière participative une stratégie régionale. Elle vise à :

- Renforcer l'observatoire régional de l'eau potable et l'assainissement
- Définir des mécanismes d'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement
- Définir un dispositif de suivi et de contrôle de l'exploitation des services d'eau potable en fonction des échelles de gouvernance (Commune, département, région)
- Définir une stratégie de mise en œuvre de la réforme du sous-secteur de l'hydraulique rural
- Renforcer la coordination, le suivi et l'harmonisation des interventions
- Elaborer une stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes

Démarche méthodologique

L'élaboration de la stratégie régionale a été animée par l'ARD qui a constitué un comité technique restreint composé des services techniques de l'hydraulique et l'assainissement (DRH, SRA), de l'ARD, des ONGs Gret et Le Partenariat. Celui-ci s'est appuyé sur les données issues de l'observatoire régional ainsi que sur une large concertation auprès des unions d'associations d'usagers de l'eau mais également du cadre de concertation régionale pour l'eau et l'assainissement.

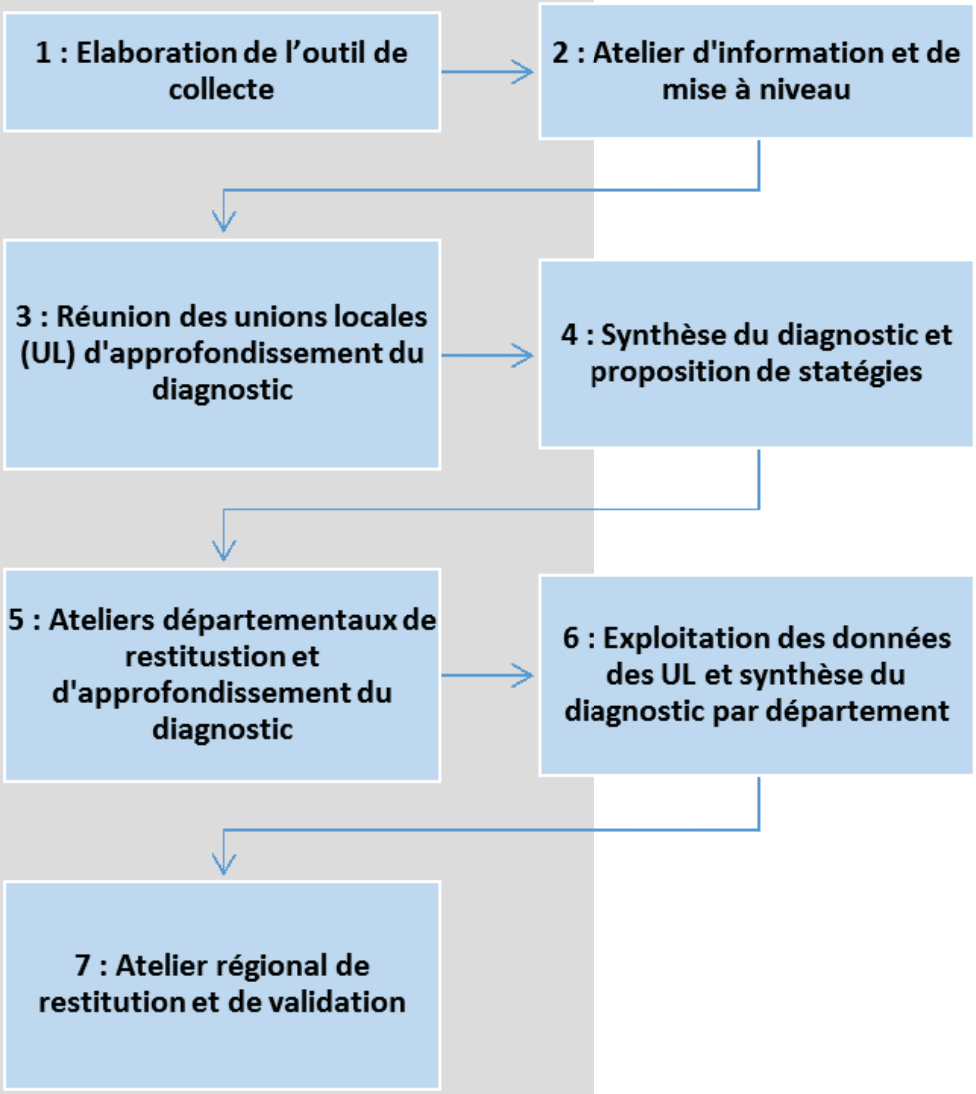


Tableau 5: Les axes de la stratégie régionale de l'eau et de l'assainissement de la région

AXES	ENJEUX	ACTIVITES	OUTILS
Axe 1 : Amélioration de l'accès à des services d'eau potable et d'assainissement de qualité	Planification rationnelle des investissements et une harmonisation des interventions.	L'identification des différentes solutions d'accès qui nous est offert	• PLHA, PDHA • Observatoire • Cadre de concertation
Axe 2 : Professionnalisation de la gestion des services d'eau potable	Accompagnement des ASUFOR/ASUREP à professionnaliser leurs services en institutionnalisant la contractualisation avec un opérateur Stefi. Etablissement d'un environnement favorable au développement des opérateurs stefi et d'étendre leur mission à l'appui à maîtrise d'ouvrage locale.	Un travail d'ingénierie sociale permettant de redéfinir de manière concertée le modèle de gestion en fonction du contexte de chaque service et d'autre part sur le déploiement du dispositif de suivi technique et financier ainsi que sur des opérateurs Stefi	• Ingénierie sociale • STEFI • Réseau d'acteurs • Etudes spécifiques (solaire, normalisation...)
Axe 3 : Financement des services d'eau potable et d'assainissement	Atteinte de l'accès globale en services d'eau potable et d'assainissement de qualité.	• Identification de sources de financement • Mise en place de mécanismes de financement innovants	• L'eau finance l'eau : Fonds de solidarité régional, • Secteur privé : gestionnaire, établissements bancaires, entreprises du terroir • Collectivités locales, Etat, Ofor, Coopération internationale
Axe 4 : Gouvernance de l'eau potable et de l'assainissement	Développement de synergies dans les interventions mais également une communication régulière entre les acteurs du secteur	• Animation d'une réflexion stratégique • Renforcement des capacités de pilotage • Mise en œuvre des actions définies	• Réunions du CCREA • Forums de l'eau, restitutions • Ateliers de réflexions • Etudes • GIRE

Sources

- **Base de données de l'Agence Régionale de Développement**
- **Situation régionale et indicateurs en matière d'accès à l'eau potable auprès du Service régional de l'hydraulique**
- **Localités non desservies**
- **Base de données de la Brigade des puits et forage de Ndioum**
- **Base de données de l'Inspection d'académie**
- **Base de données de la Région médicale**
- **Documents de planification des collectivités territoriales auprès de l'Agence Régionale de Développement**
- **Rapport de projection démographique de l'Agence Nationale de la statistique et de la démographie**
- **Situation de référence sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les écoles auprès de l'ONG Le Partenariat**
- **Sénégalaise Des Eaux**
- **Société Natinale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta et de la Falémé**
- **Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve du Sénégal**

© ARD Saint-Louis et Gret

Atlas eau potable et assainissement de la région de Saint -Louis

Édition Décémbre 2018











Atlas eau potable et assainissement de la région de Saint -Louis

Édition Décembre 2018